Liste des affaires au conseil municipal du 21 décembre 2017

Appel nominal,
Désignation d'un secrétaire de séance,
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2017,

2017-089 Budget Primitif et annexes 2018
Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-090 Budget ville- Impositions directes de l'exercice 2018 adoption des taux des trois taxes directes locales
Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-091 Autorisation de Programme et Crédits de paiement (AP-CP)
Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-092 Revalorisation des taxes et tarifs à compter du 1er janvier 2018
Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-093 Admission en non-valeur des produits communaux- exercice 2017
Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-094 Attribution d'une subvention à l'association de développement des activités socio-éducatives (ADASE) exercice 2018
Rapporteur : Monsieur ROUSSEL

2017-095 Attribution de subventions aux associations sportives locales-exercice 2018
Rapporteur : Monsieur CHAPPELLIER

2017-096 Convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)- année 2018
Rapporteur : Madame BENBELKACEM

2017-097 Direction Ressources - Convention d'Objectifs entre la Ville et le Comité Des œuvres Sociales (COS) du Personnel Communal
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2017-098 Attribution de subvention à diverses associations et établissements publics communaux- année 2018
Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-099 Instauration d'une redevance de droits de voirie et/ou d'utilisation de bâtiments communaux dans le cadre de tournage de films
Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-100 Sollicitation du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour l'achat de véhicules propres
Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-101 Convention d'occupation au bénéfice de la RATP pour la réalisation de l'ouvrage annexe Jules Guesde et travaux préalables liés au comblement des carrières
Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2017-102 Association Rédige Assistance : demande de subvention pour l'année 2017
Rapporteur : Madame ALESSANDRINI

2017-103 Acquisition d'œuvres réalisées par Mme Claire Galopin plasticienne
Rapporteur : Monsieur ROUSSEL

2017-104 Centre social Germaine Tillion : Convention - Aide au fonctionnement d'un projet local - dans le cadre du soutien à la parentalité entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales
Rapporteur : Madame BASSEZ

2017-105 Contrat local d'accompagnement à la scolarité : signature des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations Familiales
Rapporteur : Madame SOUGMI

2017-106 Convention entre la région Ile-de-France et les organismes bénéficiaires de tickets loisirs
Rapporteur : Monsieur VOT

2017-107 RH – Recrutement d'un contractuel de catégorie A au poste de chargé de mission ruban vert
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2017-108 Ressources Humaines – renouvellement des conventions de mutualisation d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail pour le personnel avec l'établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2017-109 Autorisation de sortie de l'inventaire d'une laveuse Eurovoirie « 4000 »
Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-110 Communication du rapport d'activité du SIFUREP 2016 (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne)
Rapporteur : Madame POISAT

2017-111 Communication du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour 2016
Rapporteur : Monsieur CHAPPELLIER

2017-112 Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) relatif à l'année 2016
Rapporteur : Madame LATEB

2017-113 Communication du rapport d'activité du délégataire en charge des marchés forains, la société SOMAREP - rapport annuel 2016
Rapporteur : Monsieur GIRIER

2017-114 Délégation de service public : rapport annuel 2016 sur la délégation de service public du stationnement payant sur voirie
Rapporteur : Monsieur TRAORE

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-089

BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2018

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2018

Monsieur PIARD expose au conseil,
Avec **49 381 541 millions d'euros** de dépenses et autant en recettes, le Budget primitif 2018 équilibré présente la structure suivante :

Structure du BP 2018 *(en M€)*

DEPENSES REÉLLES DE FONCTIONNEMENT	
Charges de gestion (personnel, charges générales, FPIC, FCCT...)	39,77
Frais financiers	0,78
Autofinancement	**1,09**

RECETTES REÉLLES DE FONCTIONNEMENT	
Impôts et taxes	33,24
Dotations et participations	5,94
Produits des services et divers	2,46

DEPENSES REÉLLES D'INVESTISSEMENT	
Remboursement du capital de la dette	2,70
Dépenses d'investissement	5,04

RECETTES REÉLLES D'INVESTISSEMENT	
Autofinancement	**1,09**
Autres ressources propres (FCTVA, cessions...)	3,02
Subventions	1,07
Emprunts nouveaux	2,56

PARTIE 1. PRESENTATION DU BUDGET PAR NATURE

I. EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de **79 724 euros** entre 2017 et 2018 soit **– 0.19%.**

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017 (€)	BP 2018 (€)	VARIATION BP 2017/BP 2018	
			Volume (€)	Valeur (%)
Impôts et taxes	**32 717 506**	**33 144 669**	**427 163**	**1,31%**
Produits des impôts directs	22 602 778	22 939 311	336 533	1,49%
Reversements communautaires	6 870 776	6 870 776	0	0,00%
Impôts et taxes indirects	2 371 370	2 462 000	90 630	3,82%
Fonds de solidarité de la Région Ile de France	872 582	872 582	**0**	0,00%
Dotations et participations reçues	**6 364 339**	**5 944 808**	**-419 531**	**-6,59%**
Dotation de l'Etat	2 821 500	2 765 325	-56 175	-1,99%
Subvention de fonctionnement	2 901 568	2 541 212	-360 356	-12,42%
Autres dotations	641 271	638 271	-3 000	-0,47%
Produits d'exploitation	**2 229 745**	**2 214 115**	-15 630	-0,70%
			0	
Autres produits	**384 208**	**312 482**	**-71 726**	**-18,67%**
Autres produits de gestion	382 632	312 072	-70 560	-18,44%
Produits financiers	1 576	10	-1 566	-99,37%
Produits exceptionnels	0	400	400	
TOTAL DES RRF	**41 695 798,00**	**41 616 074,00**	**-79 724**	**-0,19%**

Les impôts et taxes **(33.14 M€)** se composent des recettes fiscales directes et indirectes, des reversements communautaires et du Fonds de solidarité de la Région île-de-France.

L'évolution des contributions directes, à savoir le produit des trois taxes ménages (taxe d'habitation, taxe sur les propriétés bâties et taxes sur les propriétés non bâties), tient compte de deux éléments : la base et le taux. La somme de **22.9 millions d'euros** intègre une évolution des bases physiques de **1,5 %** dont 1 % est fixé par le Parlement cette année, le reste étant lié à la croissance naturelle des bases sur le territoire de la Commune. Les taux communaux restent en revanche identiques à ceux de 2017 conformément à l'engagement de la municipalité.

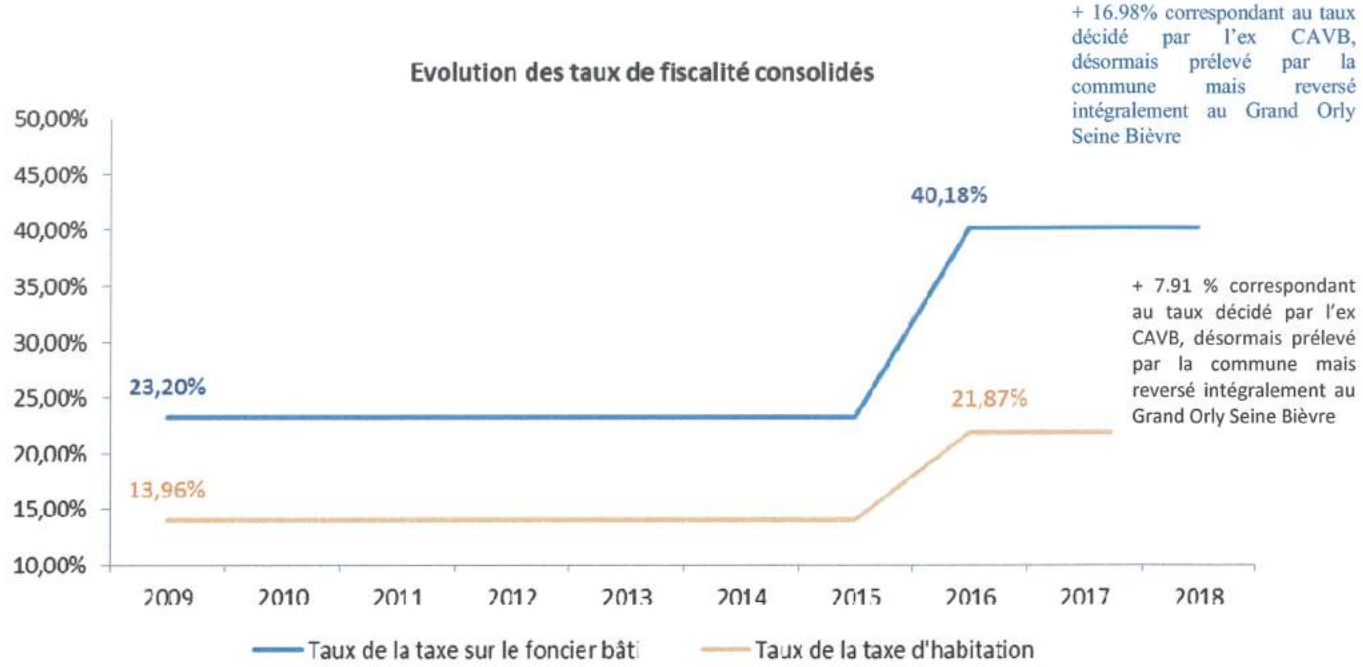

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, l'ex CAVB avait voté en 2011 des taux de fiscalité additionelle. Pour rappel, depuis 2016 le produit de cette fiscalité est perçu par la municipalité **mais il est intégralement reversé au Grand-Orly-Seine-Bièvre via le Fond de Compensation des Charges Territoriales.**

Les reversements communautaires **(6.8M€)** correspondent à l'ancienne Attribution de Compensation et à l'ancienne Dotation de Solidarité Communautaire, versée depuis 2016 par la Métropole du Grand-Paris. Il sont stables par rapport à 2017 et 2016 mais pourraient évoluer à terme en fonction des éventuels transferts de compétences qui pourraient avoir lieu dès 2018.

Les produits issus de l'exploitation des services, d'un montant total de **2 214 115 €** , correspondent à l'ensemble des redevances liées à l'exploitation de certains services publics.
La ville du Kremlin-Bicêtre reste très dynamique et attractive particulièrement du point de vue des transactions immobilières. Ainsi, l'évolution des recettes liées aux droits de mutations, en constante augmentation depuis 2015, devrait se maintenir en 2018 qui anticipe une hausse de 12%, soit un montant de **850 000 euros**. Combinées à l'évolution naturelle des autres contributions indirectes, comme la taxe de séjour et la taxe sur la consommation finale d'électricité, les recettes de fiscalité indirecte devraient croître de **près de 4% au total.**

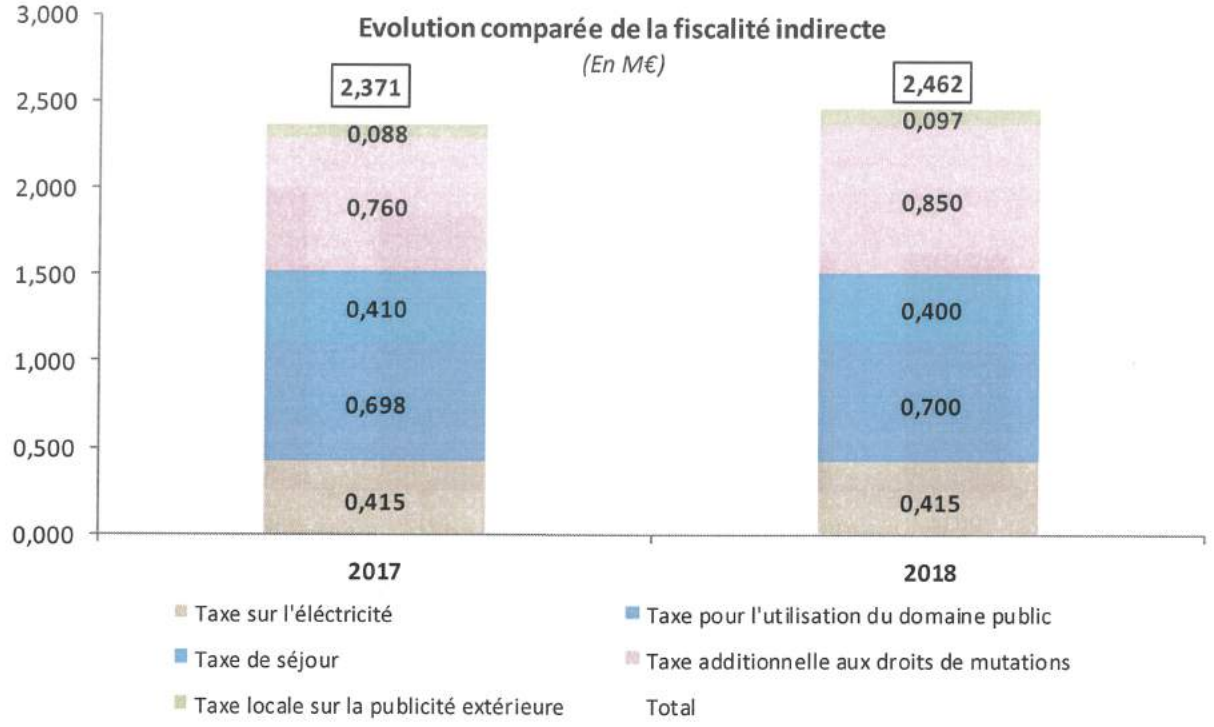

Le budget 2018 se construit dans un contexte toujours tendu pour les collectivités territoriales. En effet, même si le projet de loi de finance 2018 entend supprimer la contribution au redressement des comptes publics, le système d'écrêtement sera prolongé, maintenant la dotation globale de fonctionnement dans sa trajectoire descendante.

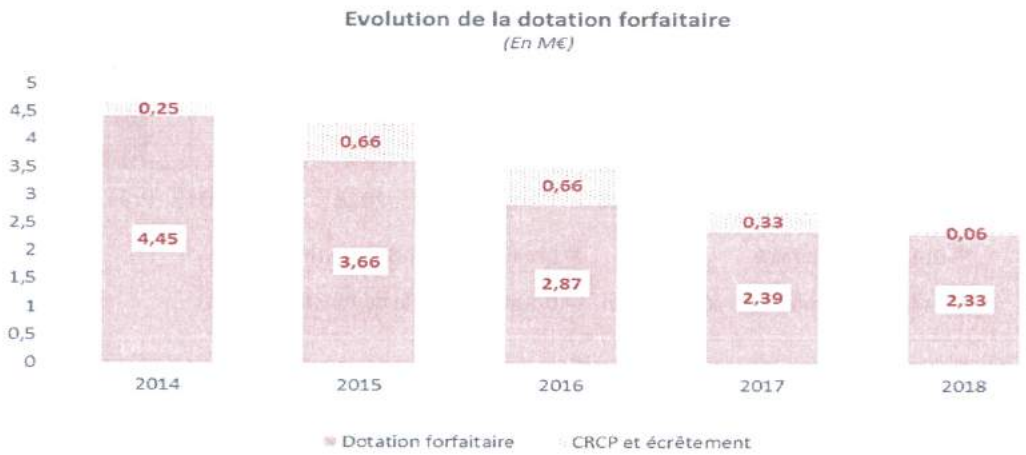

Deuxième composante de la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité urbaine devrait poursuivre son évolution mesurée en 2018 et atteindre **428 000 euros**.

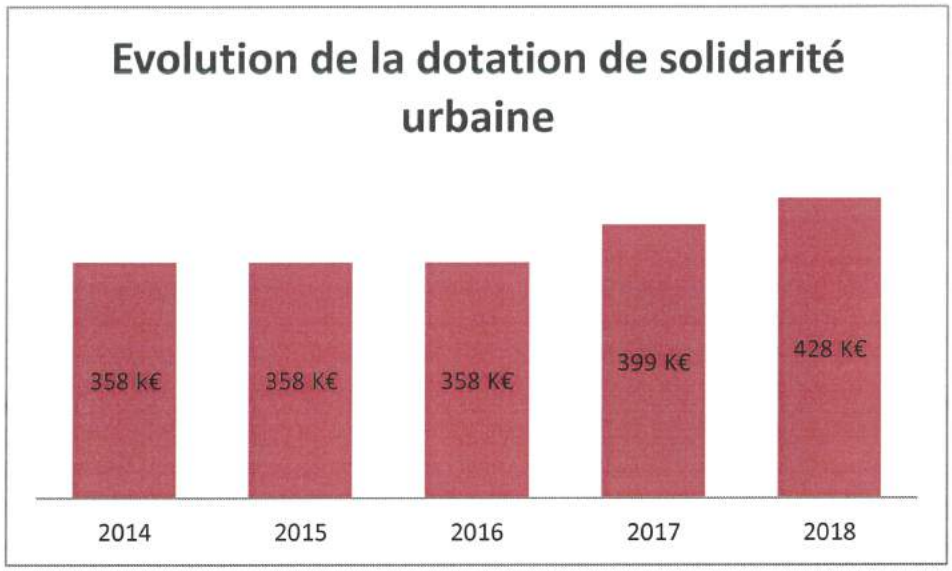

La DGF du Kremlin-Bicêtre pourrait ainsi diminuer de **130 000 euros** entre 2017 et 2018, ce qui représenterait une baisse de près de **2,43 millions d'euros** par rapport à 2013.

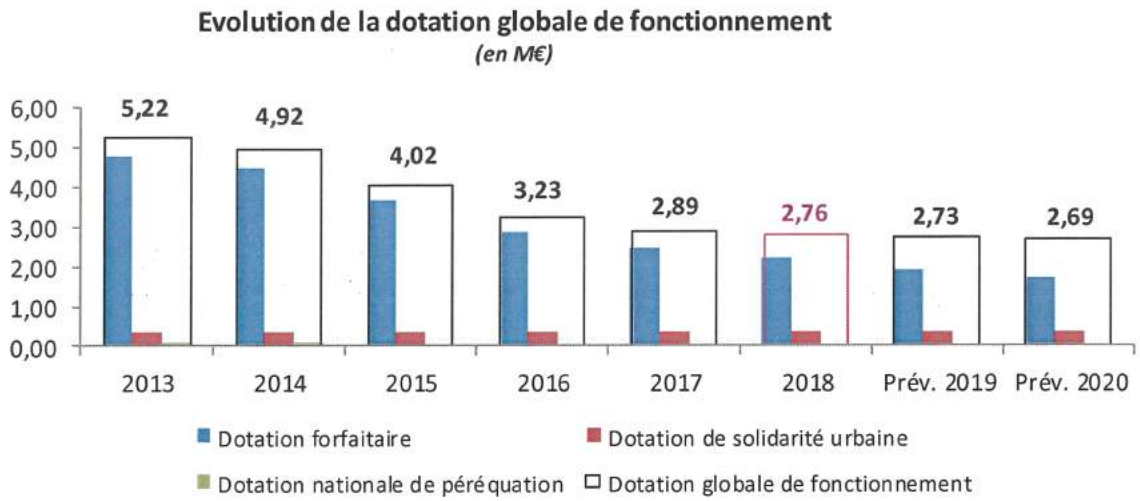

En somme, la structure des recettes réelles de fonctionnement prendrait la forme ci-dessous :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement du BP 2018

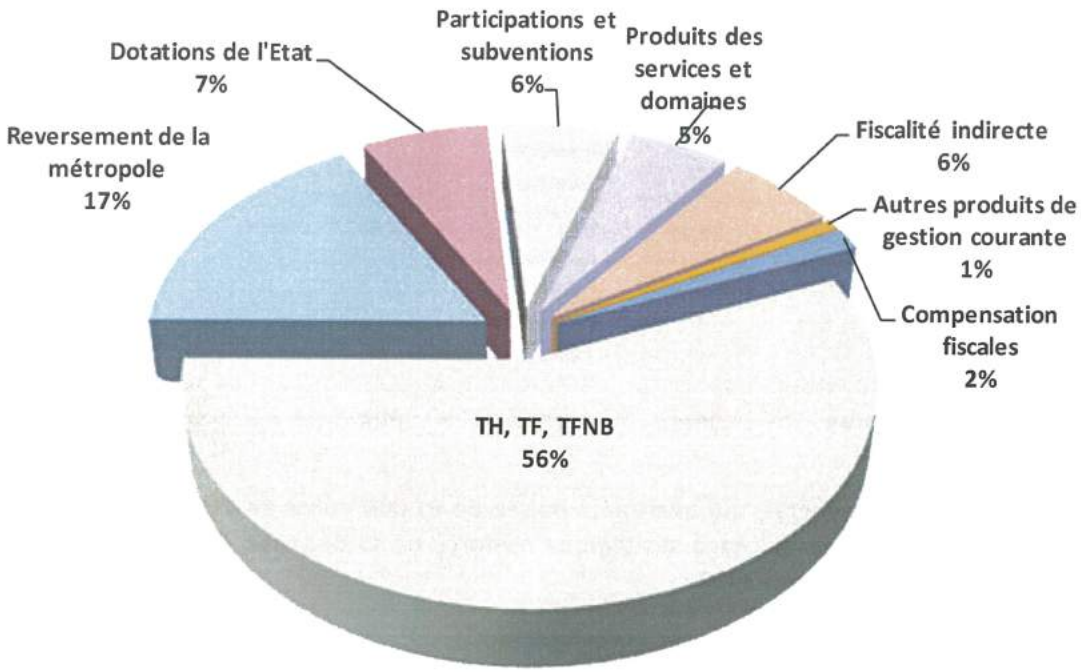

II. EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'encadrement rigoureux des dépenses de fonctionnement, qui baissent de **0.2%** par rapport à 2017, permet à la Ville de faire face à la contraction des recettes sans pour autant compromettre la qualité de son action.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017 (€)	BP 2018 (€)	VARIATION BP 2016/BP 2017	
			Volume (€)	*Valeur (%)*
Charges à caractère général	**6 987 630**	**6 756 581,00**	*-231 049*	*-3,31%*
Dépenses de personnel	**23 748 928**	**24 365 197,00**	*616 269*	*2,59%*
FPIC	**180 000**	**195 000,00**	*15 000*	*8,33%*
Charges exceptionnelles larges	**877 943**	**822 226,00**	*-55 717*	*-6,35%*
Charges financières	833 566	775 519,00		
Charges exceptionnelles	44 377	46 707,00		
Charges de gestion courante	**8 392 013**	**8 407 741,00**	*15 728*	*0,19%*
Amortissement	**1 534 809**	**1 092 000,00**	*-442 809*	*-28,85%*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**41 721 323,00**	**41 638 745,00**	**-82 578**	**-0,20%**

Retraité du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), les dépenses de gestion, c'est-à-dire hors dépenses exceptionnelles et hors amortissement, sont restées particulièrement stables. Entre 2014 et 2018, ces dépenses budgétées ont évolué de **1%** uniquement. Entre 2017 et 2018, ces dépenses de gestion augmentent de **1.3%.**

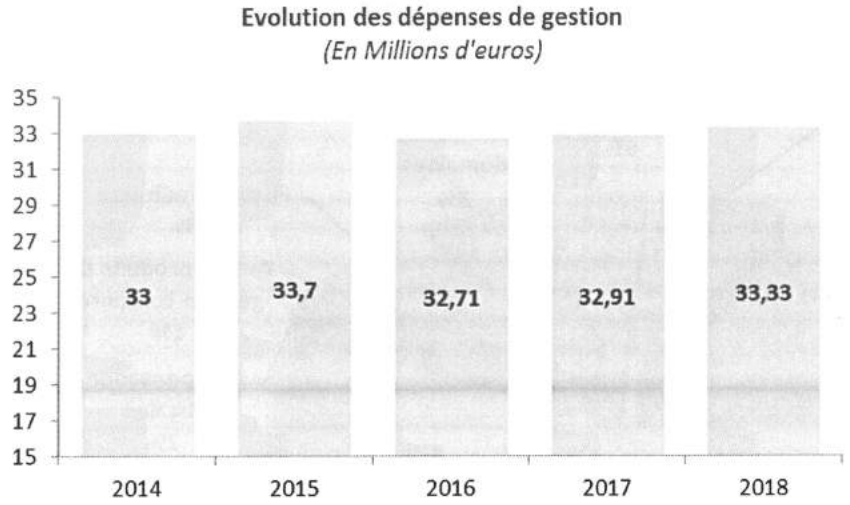

<u>Les charges à caractère général</u>, qui avait déjà baissé de 81 000 euros en 2017, se maintiennent dans cette tendance. A travers un pilotage stratégique renforcé de sa dépense, la Ville parvient à diminuer ces charges de 230 000 euros en 2018.

Suivant la même logique, <u>les charges de gestion courantes</u>, qui comprennent notamment la contribution au Grand-Orly-Seine-Bièvre, se stabilisent à **8,4 millions d'euros,** soit le niveau de 2014.

La masse salariale demeure le poste de dépenses structurellement le plus important du budget de fonctionnement de la Ville. Cela relève des choix de gestion faits par la ville privilégiant la régie municipale mais qui la place à des niveaux de dépenses de fonctionnement par habitant inférieurs à la moyenne des autres villes de l'ancienne CAVB.

Ce chapitre évolue par des facteurs légaux externes et par le renforcement de certains services. En 2018, le budget s'élèvera à **24,36 millions d'euros.** La hausse du chapitre 012 (2.5%) est en effet avant tout structurelle. Elle relève de plusieurs dispositifs légaux tels que :

- Le relèvement des taux de cotisation, variable selon les organismes et le statut des agents : pour les titulaires/stagiaires environ **+ 4 %** sur les seuls traitements indiciaires bruts et nouvelle bonification indiciaire ; pour les non titulaires environ **+ 6 %** sur la globalité de leur rémunération ;
- L'impact de la mise en place du Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations (PPCR), pour tous les cadres d'emplois quelle que soit la catégorie hiérarchique (A, B, C). Ce protocole comprend des avancées pour les agents en termes de rémunération et de déroulement de carrière qui ont lieu depuis le 1er janvier 2016 et qui s'étaleront jusqu'en 2020 ;
- Bien entendu, les incidences liées au Glissement vieillesse technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents.

Le budget évolue par ailleurs avec le renforcement de certains services, notamment le Bureau de suivi de chantiers et de voirie de proximité (BSCVP) au regard des travaux du Grand Paris Express.
Un cadre sera recruté à compter du 1er février 2018 pour procéder à l'instruction opérationnelle des emprises des chantiers de la ligne 14 du métro sur les domaines publics et privés (dont le coût sera pris en charge en totalité par la RATP, à travers une convention)

La contribution au <u>Fonds de péréquation des ressources intercommunale et communales</u> **(195 000 euros)** conservera un périmètre identique en 2018, le Fonds au niveau national ayant atteint son rythme de croisière.
La politique de désendettement menée par la Ville contribue à la baisse des charges financières. En 2018, elles s'élèveront à 775 519 euros contre 974 000 en 2014 et 830 000 euros en 2017. Ces charges financières se ventilent ainsi :

- **726 638 euros** d'intérêt de dette existante
- **48 881 euros** d'intérêt de dette nouvelle

En somme, les dépenses de fonctionnement se structurent comme suit :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement du BP 2018

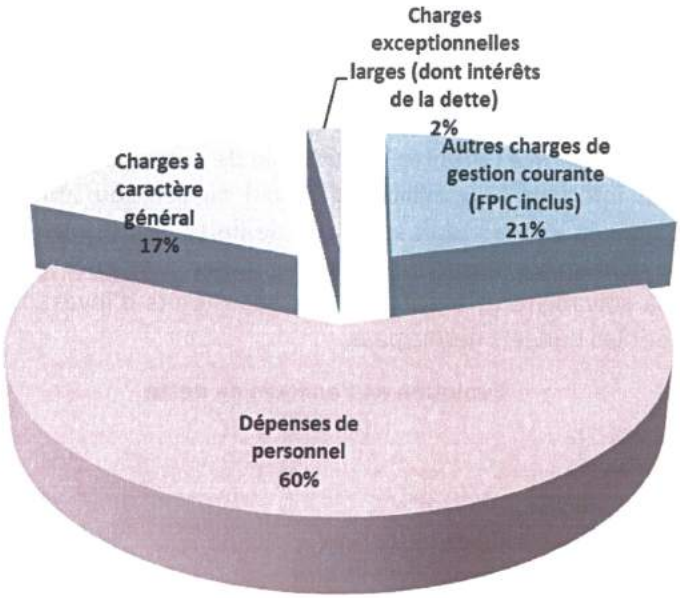

III. LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2017 (€)	BP 2018 (€)	VARIATION BP 2016/BP 2017	
			Volume (€)	Valeur
Autofinancement (Amortissements + prélèvement)	**1 534 809,00**	**1 092 000,00**	**-442 809,00**	**-29%**
Financements propres	**1 137 940,00**	**2 662 351,00**	**1 524 411,00**	**134%**
FCTVA	790 000,00	850 000,00		
TLE (taxe locale d'équipement)	72 939,00	37 350,00		
Cessions d'actifs	275 001,00	1 775 001,00		
Subventions d'équipement	**1 165 724,00**	**1 067 625,00**	***-98 099,00***	***-8%***
Emprunt	**3 744 396,00**	**2 559 870,00**	**-1 184 526,00**	**-32%**
Autres recettes	**80 916,00**	**360 846,00**	***279 930,00***	***346%***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**7 663 785,00**	**7 742 692,00**	**78 907,00**	**1%**

En 2018, les ressources propres (financements propres + autofinancement) sont estimées à environ 3.**7 millions d'euros**, soit près d'**un million** de plus qu'en 2017. Ainsi la Ville autofinance ses investissements à hauteur de 53% en 2018 contre 36% en 2017.

Le FCTVA (**850 000 euros**) augmentera en 2018 compte tenu du niveau d'investissement réalisé qui continuera de se renforcer.

Les produits de cession : **1 775 000 euros** (1,5 million d'euros : vente d'un terrain pour un projet d'habitat participatif de manière à mettre en œuvre le parcours résidentiel des Kremlinois + 275 000 euros : cession d'un terrain pour un projet de résidence sociale)

Les taxes d'urbanismes : **37 500 euros**

Les amendes de police : **220 000 euros**

Comme la plupart des subventions de fonctionnement, les subventions d'équipement (**1 065 825 euros**) diminueront en 2018 de près de **100 000 euros**. Elles correspondent essentiellement aux financements obtenus pour des opérations d'équipements qui seront réalisés en 2018 :

- Fond d'investissement - Centre social : **50 000 euros**,
- Fond d'investissement - Travaux école S. Buisson : **150 000 euros,**
- Fonds d'investissement - Rénovation locaux municipaux : **210 000 euros,**
- Martinets - Ruban Vert : **460 000 euros**,
- RATP - Aire de jeux Jean Jaurès : **160 000 euros**,
- PRIR – Entrée de Ville Sud-Ouest : **35 825 euros.**

Grâce au renforcement des ressources propres, la stratégie de désendettement de la Ville se maintient, le besoin d'emprunt restant inférieur (2.5 millions d'euros) au remboursement en capital (2.7 millions d'euros). Entre 2014 et 2018, la Ville a réduit son stock de dette de presque 6 millions d'euros, alors que son niveau de dépense d'investissement a augmenté. Cette tendance démontre la capacité de la Commune à maintenir sa solvabilité et à autofinancer ses projets d'investissement malgré le contexte tendu dans lequel évoluent les budgets municipaux.

Evolution de l'encours de dette
(En M€)

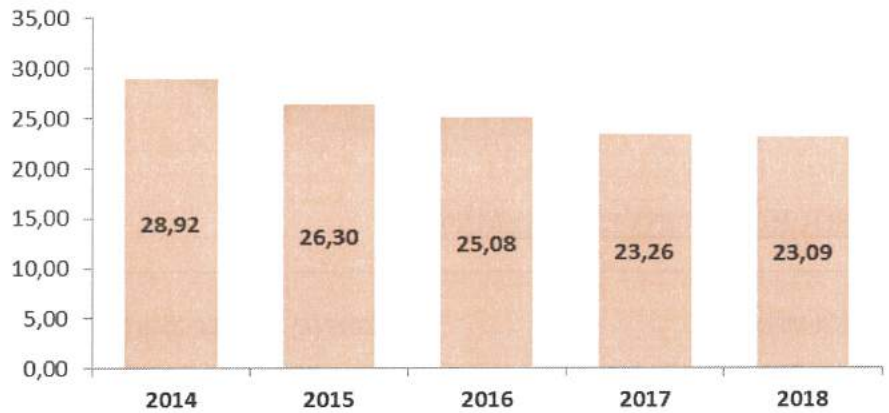

IV. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2017 (€)	BP 2018 (€)	VARIATION BP 2016/BP 2017	
			Volume (€)	Valeur (%)
Amortissement	**25 525,00**	**22 671,00**	**-2 854,00**	**-11%**
Immobilisations incorporelles	**343 600,00**	**407 650,00**	**64 050,00**	**19%**
Subventions d'équipement versées	-	**51 656,00**		
Immobilisations corporelles	**4 333 910,00**	**4 389 180,00**	**55 270,00**	**1%**
Immobilisations en cours	**257 500,00**	**171 500,00**	**-86 000,00**	**-33%**
Emprunts et dettes assimilées	**2 703 250,00**	**2 700 139,00**	**-3 111,00**	**0%**
Emprunt	2 701 250,00	2 587 639,00		
Autres immobilisations financières	2 000,00	112 500,00		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**7 663 785,00**	**7 742 796,00**	**79 011,00**	**1%**

Les investissements de la Ville se maintiennent à un volume conséquent en 2018. Les dépenses d'équipement s'élèveront à **5.1 millions d'euros**.

Le montant du capital à rembourser en 2017 est de **2 700 139** euros. Il se répartit comme suit :

- Capital de dette existante : **2 587 639 euros**
- Capital de dette nouvelle : **112 500 euros**

PARTIE 2. PRESENTATION DU BUDGET PAR POLITIQUES PUBLIQUES

1/ Administration générale et politique publique des relations avec les citoyens

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 274 944 €	35 555 700 €
Investissement	4 270 730 €	4 751 020 €

Dont Ressources humaines : 7 745 766 €

Le secteur de l'administration générale regroupe l'ensemble des dépenses et des services dits fonctionnels, qui permettent à la Ville d'assurer un service public de qualité. Les services des finances, des marchés publics, de l'informatique, des ressources humaines ou des affaires générales constituent un socle indispensable au fonctionnement de l'Administration et un enjeu majeur pour la qualité du service public proposé aux Kremlinois.

A travers cette politique publique s'exprime par ailleurs les relations qui unissent la Ville aux citoyens. Les politiques menées par le service relation aux citoyens, la réception des bacheliers, la fête de la ville, les documents d'information en direction des Kremlinois pour expliquer les actions et les politiques publiques de la Ville, l'organisation de la concertation avec la population et le soutien aux associations sont autant d'actions qui permettent de renforcer les relations avec et entre les citoyens.

2/ Politique publique sécurité et propreté

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 215 565 €	6 000 €
Investissement	1 038 000 €	0 €

Dont Ressources humaines : 1 558 534 €

Au centre des attentes des Kremlinois, la sécurité et la qualité du cadre de vie représentent des missions essentielles pour la municipalité.

Le BP 2018 répond à ces attentes en poursuivant notamment le renforcement des moyens destinés à protéger les Kremlinois. La poursuite du déploiement de la vidéo protection et la consolidation des moyens alloués à la police municipale en sont des exemples marquants.

La propreté est également un enjeu permanent. En 2018, un nouveau plan de propreté entrera en vigueur. Les équipes et les matériels seront renforcés de façon ambitieuse. Cet objectif sera ainsi soutenu par les actions du service parc et espaces verts qui continueront d'œuvrer pour prendre soin de notre patrimoine environnemental.

3/ Politique publique de l'éducation (écoles et enseignement)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 912 310 €	1 285 983 €
Investissement	730 240 €	150 000 €

Dont Ressources humaines : 4 197 680 €

La gratuité des activités proposées et des études surveillées continuera ainsi de favoriser l'accès de tous les enfants à ces temps importants dédiés à l'accompagnement. La réussite de l'organisation mise en

place n'obère pas la possibilité d'ouvrir de nouvelles discussions sur une nouvelle méthode d'organisation suite à la décision du gouvernement de permettre un retour à la semaine de 4 jours.

Par ailleurs, la Ville accompagne les écoles primaires et maternelles, par le soutien financier, matériel et pédagogique qu'elle leur apporte : fournitures et matériels, sorties de classe, bourses et dotations mais également à travers la restauration et l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires.

4/ Politique publique culturelle (dont médiathèque)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 614 286 €	134 354 €
Investissement	146 100 €	59 700 €

Dont Ressources humaines : 1 227 842 €

La culture est au cœur des politiques publiques du Kremlin-Bicêtre et de son projet de ville. Fort d'une richesse culturelle qu'elle encourage, anime et soutient tous les ans, la municipalité s'engage encore dans ce Budget Primitif, en faveur d'une culture pour tous.

Ainsi, pour favoriser l'accession de tous à la culture, plusieurs projets seront consolidés et renforcés. Le périmètre du projet DEMOS, qui a vocation à faire découvrir la musique à des enfants issus de milieux socio-culturels défavorisés, et le projet « cultures urbaines » seront maintenus en 2018.

Enfin, pilier de la politique culturelle, les moyens de la médiathèque L'Écho seront renforcés.

5/ Politique publique sport, enfance et jeunesse (y compris les centres de loisirs primaires et maternels)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 293 534 €	983 811 €
Investissement	81 460 €	0 €

Dont Ressources humaines : 3 454 494 €

Cette politique publique s'inscrit pleinement dans l'ambition plus générale qui fait de l'éducation une priorité municipale.

En tant que vecteur d'éducation, le sport fait en effet l'objet d'un soutien particulièrement actif de la Ville. Trois catégories d'actions sont ainsi menées :

- La pratique du sport est soutenue et développée dans les temps scolaire et périscolaire
- Les associations sportives kremlinoises sont activement soutenues par la Ville
- Le réseau d'équipements sportifs est entretenu et modernisé

Par ailleurs, les centres de loisirs primaires et maternels constituent également des lieux d'accueil qui participent activement à la réussite de la politique éducative. La Ville accompagne le développement de ces structures, en moyens humains et matériels

6/ Politique publique solidarités sociales et intergénérationnelles (de la petite enfance aux personnes âgées)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 704 410 €	1 712 493 €
Investissement	120 110 €	0 €

Dont Ressources humaines : 2 916 057 €

Les solidarités sociales sont au cœur de l'action municipale. La Ville renforce continuellement ses actions pour structurer le lien social sur le territoire et pour soutenir les Kremlinois les plus fragiles.

Ce devoir trouve une traduction concrète dans le soutien au Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Social Germaine Tillion qui sont des lieux ressources pour accompagner les personnes fragilisées et leur apporter les ressources nécessaires à leur intégration.

A ce titre et pour améliorer l'accueil des publics, le centre social Germaine Tillion sera réaménagé en 2018

La solidarité est aussi intergénérationnelle. La Ville a choisi de s'engager auprès des personnes âgées en les accompagnant dans leur quotidien. Elle renforcera son action d'accompagnement via le Club Lacroix qui poursuivra l'ensemble de sa politique d'accueil, d'animation et de séjour.
Par ailleurs, pour préserver autant que possible leur autonomie, les activités favorisant le maintien à domicile, notamment à travers le portage des repas ou l'organisation de séjour se poursuivront via les actions du CCAS.

7/ Politique publique actions économiques et habitat

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	561 225 €	533 404 €
Investissement	157 000 €	0 €

Dont Ressources humaines : 245 661 €

Même si cette politique publique relève de la compétence du Grand-Orly-Seine-Bièvre, la Ville participe activement à sa mise en œuvre, convaincue que le dynamisme économique de la ville est une notion indissociable de son rayonnement.

Aussi, la municipalité poursuivra sa politique de soutien aux commerçants et artisans kremlinois.

8/ Politique publique aménagement, environnement, urbanisme et entretien des bâtiments publics

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 062 441 €	1 426 000 €
Investissement	1 199 156 €	2 782 076 €

Dont Ressources humaines : 3 019 163 €

En poursuivant sa politique volontariste d'aménagement du territoire, la municipalité fait de l'attractivité de la Ville un objectif central.

A ce titre, le projet d'aménagement du Ruban Vert se poursuivra avec la même ambition qu'en 2017 avec notamment le financement d'une étude qui permettra de dessiner un nouvel espace de vie sur l'esplanade de l'Hôpital et de la place de la République.

CONCLUSION

Le budget primitif 2018 est un budget rigoureux mais néanmoins ambitieux. Dans un contexte juridique et financier qui réduit considérablement les marges de manœuvre des collectivités territoriales, la Ville a su organiser stratégiquement ses dépenses. Ainsi les efforts importants, réalisés notamment sur les charges à caractère général, lui permettront de maintenir haut son engagement en faveur d'un service public de qualité.

Je vous demande de bien vouloir adopter ces prévisions budgétaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1 ;

LE CONSEIL

Vu le débat sur les orientations budgétaires organisé au sein du Conseil Municipal le 30 novembre 2017 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 aout 2005 réformant la M14 ;

Vu la délibération du 27 mars 2003 adoptant l'utilisation de la procédure d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP) ;

Vu le projet de budget primitif pour 2018 et ses annexes ;

Considérant qu'il s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	**40 546 745,00**	**41 616 074,00**
Mouvement d'ordre	**1 092 000,00**	**22 671,00**
Total de la section de fonctionnement	**41 638 745,00**	**41 638 745,00**

Investissement

Mouvements réels	**7 720 125,00**	**6 650 796,00**
Mouvement d'ordre	**22 671,00**	**1 092 000,00**
Total de la section d'investissement	**7 742 796,00**	**7 742 796,00**
TOTAL BUDGET PRIMITIF	**49 381 541,00**	**49 381 541,00**

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 27 voix pour et 8 contre (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. HASSANI, M. WEBER-GUILLOUET, Mme MORGANT, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ, M. REISSER),

DECIDE

Article unique D'approuver chapitre par chapitre, le budget pour l'exercice 2018 s'équilibrant en recettes et en dépenses, à un total de **49 381 541 € (quarante-neuf millions trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent quarante et un euros)**

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE
94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-090

BUDGET VILLE – IMPOSITIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 2018 ADOPTION DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

BUDGET VILLE – IMPOSITIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 2018 ADOPTION DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur PIARD expose au conseil,

Conformément aux engagements pris lors du débat d'orientations budgétaires du 30 novembre 2017, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le taux des trois taxes de fiscalité locale pour 2018. Dans un contexte financier contraint, la Municipalité maintient son engagement de ne pas recourir à une augmentation de la fiscalité.

Aussi, je vous propose de reconduire en 2018, pour chacune des 3 taxes directes locales, les taux votés en 2017 comme ci-dessous :

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'Habitation	21,87%	21,87%
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	23,20%	23,20%
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	17,89%	17,89%

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD

Vu le budget primitif de l'exercice 2018 ;

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 27 voix pour et 3 contre (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. HASSANI) et 5 abstentions (M. WEBER-GUILLOUET, Mme MORGANT, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ, M. REISSER),

DECIDE

Article unique DECIDE de reconduire pour l'exercice 2018, pour chacune des trois taxes directes locales, les taux votés en 2017, soit :

- Taxe d'habitation : 21,87 %
- Foncier bâti : 23,20 %
- Foncier non bâti : 17,89 %

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE 94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-091

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP-CP)

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP-CP)

Monsieur PIARD expose au conseil,

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Ce mécanisme s'inscrit dans un double objectif de bonne gestion de notre section d'investissement d'une part et d'amélioration du taux de réalisation budgétaire d'autre part. Ce dispositif permet également d'apporter une meilleure visibilité des impacts d'une opération se déroulant sur plusieurs exercices budgétaires, en intégrant une programmation et un échelonnement des dépenses afférentes.

Afin de traduire des inscriptions du budget primitif 2018, il convient de procéder aux modifications suivantes :

- **Révision de l'AP-CP n° 2015/11**

L'avancement du déploiement d'un réseau de caméras vidéo protection sur l'ensemble des quartiers de la ville et l'aménagement du centre de supervision urbaine nécessite l'ajustement de l'autorisation de programme concernant **la mise en place d'un dispositif de vidéo protection**, AP/CP n° 2015/11, pour un montant global de
2 452 658€.
En effet, il est important de noter que le projet de déploiement de caméras de vidéo protection a dû évoluer pour répondre à des contraintes et à des besoins nouveaux, liés notamment à l'actualité nationale et à la série d'attentats que la France a subie ces deux dernières années.
Ainsi, le maire a souhaité adapter et renforcer le dispositif de vidéo protection pour qu'il réponde à de nouvelles exigences en prenant en compte des sites sensibles, comme les écoles et les lieux de cultes.
Par ailleurs et pour adapter l'outil à l'évolution des trafics sur notre territoire et ainsi parfaire les dispositifs de lutte contre ce type de délinquance et l'occupation du domaine public que cela induit, des caméras supplémentaires ont été installées sur certains secteurs de la commune.

Enfin, une caméra nomade, qui peut être déplacée en fonction de l'actualité, a été achetée pour permettre, par exemple, la sécurisation de manifestations organisées par la ville et ainsi répondre à l'une des préconisations du Ministère de l'Intérieur en matière de prévention du risque d'attentat. Cette caméra a été utilisée pour la première fois pour sécuriser la fête de la ville en septembre dernier.

Autorisation de programme (AP)	Montant AP		Répartition prévisionnelle des crédits de paiement			
	Initial	Révisé	Crédit paiement 2015	Crédit paiement 2016	Crédit paiement 2017	Crédit paiement 2018
2015/n°11 Mise en place du dispositif de vidéo protection	1 500 000,00	3 452 658,00	717 792,00	557 966,00	1 326 900,00	850 000,00

Ressources				
	2015	2016	2017	2018
FCTVA		91 529,00	217 665,00	139 434,00
Subvention	40 000,00	19 000,00	39 000,00	-
Emprunts	677 792,00	447 437,00	1 070 235,00	710 566,00
Total	717 792,00	557 966,00	1 326 900,00	850 000,00

Je vous invite donc à accepter les modifications telles que détaillées ci dessus.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD

Vu l'article L.2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu l'article L.2311-3 du code Général des Collectivités Territoriales sur les autorisations de programme et les crédits de paiement,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2018,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 30 voix pour et 5 abstentions (M. WEBER-GUILLOUET, Mme MORGANT, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ, M. REISSER),

DECIDE

Article unique DE VOTER la révision de l'autorisation de programme, AP/CP n° 2015/11, concernant **la mise en place d'un dispositif de vidéo protection**

AUTORISATION DE PROGRAMME	Montant AP		REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT						RESSOURCES				
			CP 2015	CP 2016	CP 2017			CP 2018					
	Initial	Révisé			initial (BP	révisé (BS	Total CP			2015	2016	2017	2018
2015/N°11 Mise en place dispositif de vidéo protection	1 500 000	3 452 658	717 792	557 966	850 000	476 900	1 326 900	850 000	fctva		91 529	217 665	139 434
									Subvention	40 000	19 000	39 000	0
									Emprunts	677 792	447 437	1 070 235	710 566
									Total	**717 792**	**557 966**	**1 326 900**	**850 000**

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN BICETRE 94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-092

REVALORISATION DES TAXES ET TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

REVALORISATION DES TAXES ET TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018

Monsieur PIARD expose au conseil,

Comme chaque année, il convient d'actualiser certains tarifs concernant les services publics de la ville.

Ces tarifs concernent :

- les droits de voirie
- les droits d'étalage et de terrasse
- les taxes pour l'exercice du commerce ambulant
- les locations de salles
- les prêts d'urnes et isoloirs
- les locations des installations sportives
- les concessions dans le cimetière et services funéraires
- les copies de documents administratifs
- les droits d'inscription de la Médiathèque et l'auditorium
- les droits d'inscription et divers tarifs

Conformément aux textes en vigueur, les tarifs s'appliquant aux copies de documents administratifs sont maintenus au niveau de 2017.

Je vous propose par ailleurs d'actualiser à hauteur de 5% les tarifs liés aux droits de voirie et de 2% les autres tarifs que vous trouverez détaillés ci-dessous.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°2016-096 du 29 septembre 2016 et n°2016-116 du 15 décembre 2016,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 30 voix pour et 5 contre (WEBER-GUILLOUET, Mme MORGANT, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ, M. REISSER),

DECIDE

Article 1 Les tarifs des taxes municipales sont fixés dans les conditions stipulées ci-dessous à compter du 1er janvier 2018.

Article 2 Les recettes seront inscrites au budget de l'exercice 2018.

I - DROITS DE VOIRIE	2017	2018
Bennes à gravats (redevance forfaitaire par jour d'immobilisation sur la voie publique)	24,41	25,63
Palissades (le mètre linéaire par mois d'installation ou fraction de mois entamé)	12,74	13,38
Echafaudages (le mètre linéaire par mois de pose ou fraction de mois entamé)	12,74	13,38
Occupation temporaire du sol clos ou non de la voie publique ou du domaine privé de la ville dans le cadre de travaux (le mètre carré par mois ou par fraction de mois entamé)	15,92	16,72
II - DROITS D'ETALAGE ET DE TERRASSE	**2017**	**2018**
Terrasse fermée sur la voie publique hors périmètre des marchés d'approvisionnement, par mètre carré et par année commencée	221,80	226,24
Terrasse fermée sur la voie publique dans le périmètre des marchés d'approvisionnement, par mètre carré et par année commencée	291,83	297,67
Etalage permanent et terrasse ouverte hors périmètre des marchés d'approvisionnement, par mètre carré et par année commencée	70,04	71,44
Etalage permanent et terrasse ouverte Dans le périmètre des marchés d'approvisionnement, par mètre carré et par année commencée	48,82	49,80
Etalage exclusivement décoratif Tarif par mètre carré et par année commencée	24,41	24,90
Etalage exceptionnel pour vente de chrysanthèmes à la toussaint		
- Installation inférieure à 10 m² / Forfait 5 jours	116,74	119,07
- Installation comprise entre 10 et 20 m² / Forfait 5 jours	234,53	239,22
Etalage exceptionnel pour vente de sapins dans la période de noël n'excédant pas un mois dans l'année		
- Installation inférieure à 10 m² / Forfait 1 mois	500,00	510,00
- Installation comprise entre 10 et 20 m² / Forfait 1 mois	1 000,00	1 020,00
Etalage exceptionnel n'excédant pas 1 mois dans l'année Tarif journalier par mètre carré	2,12	2,16
Etalage exceptionnel pour les marchés thématiques Tarif journalier par mètre carré	4,25	4,34
Véhicules de livraisons Tarif à l'unité, par année	120,00	122,40
III - TAXES POUR L'EXERCICE DU COMMERCE AMBULANT	**2017**	**2018**
FORFAIT ANNUEL		
- Installation 1 fois par semaine	939,18	957,96
- Installation 2 à 3 fois par semaine	1 878,34	1 915,91
- Installation permanente	3 991,21	4 071,03
Tarif du m² supplémentaire au-delà de 20 m²	70,04	71,44
FORFAIT OCCASIONNEL OU SAISONNIER		
Etalage ou camionnette de vente ambulante		
- Installation inférieur à 10 m² / Tarif à la journée	28,65	29,22
- Installation comprise entre 10 et 20 m² / Tarif à la journée	53,06	54,12
Spectacles et manèges forains		
- Cirque / Tarif journalier	141,15	143,97
- Théâtre de marionnettes / Tarif à la journée	70,04	71,44
- Manège / Tarif à la semaine	99,76	101,76
Chalet ou autres guérites de ventes fixes (inf. à 10 m²)		
- Tarif par semaine	88,09	89,85
- Tarif du m² supplémentaire entre 10 et 20 m²	8,50	8,67
FORFAIT MENSUEL		
Etalage de produits alimentaires saisonniers < à 10 m² ne dépassant pas 6 mois dans l'année		
- Installation 1 fois par semaine	81,71	83,34
- Installation 2 à 3 fois par semaine	164,50	167,79

- Installation permanente	328,98	335,56
IV - LOCATION DE L'ESPACE ANDRE MAIGNE **18 bis, rue du 14 juillet**	**2017**	**2018**
1) LOCATION D'UN QUART DE SALLE A L'HEURE OU POUR 4H00		
TARIFS HORAIRES		
de 9h00 à 23h00 Particuliers Kremlinois et associations locales	50,94	51,96
de 23h00 à 1h00 - Particuliers Kremlinois et associations locales	64,74	66,03
TARIF FORFAITAIRES		
Pour 4h00 Copropriétaires ou sociétés, pour réunions et particuliers	189,96	193,76
L'heure supplémentaire	63,68	64,95
CONDITIONS DE GRATUITE		
Associations locales		
- une réunion de travail de 4h00 par mois (intensité sonore limitée) non cumulable d'un mois à l'autre.		
Groupes Politiques du Conseil Municipal		
2) LOCATION DE SALLE POUR 7 HEURES		
TARIFS SALLE EN TOTALITE (380 personnes environ)		
Personnes extérieures	2 102,26	2 144,31
Heure supplémentaire	175,10	178,60
Habitants de la ville	977,37	996,92
Heure supplémentaire	84,90	86,60
Associations de la ville	489,22	499,00
Heure supplémentaire	84,90	86,60
TARIFS DEMI SALLE (190 personnes environ)		
Personnes extérieures	1 211,90	1 236,14
Heure supplémentaire	106,12	108,24
Habitants de la ville	599,59	611,58
Heure supplémentaire	66,86	68,20
Associations de la ville	305,63	311,74
Heure supplémentaire	66,86	68,20
TARIFS QUART DE SALLE (90 personnes environ)		
Personnes extérieures	694,04	707,92
Heure supplémentaire	76,41	77,94
Habitants de la ville	305,63	311,74
Heure supplémentaire	43,51	44,38
Associations de la ville	152,82	155,88
Heure supplémentaire	43,51	44,38
CONDITIONS DE GRATUITE		
Associations Kremlinoises		
- une par an (à leur convenance suivant disponibilités) salle en totalité		
Groupes politiques du Conseil Municipal		
Associations locales d'Anciens Combattants et associations patriotiques ou du souvenir (à leur convenance suivant disponibilités)		
Personnel Communal et assimilés		
- une par an (1/4 de salle sauf exception) par agent ou par couple d'agent - au-delà d'une par an : application du tarif "habitants de la ville"		
Etablissements publics locaux, d'enseignement, d'O.P.H du Kremlin-Bicêtre et assimilés - dans la limite des horaires disponibles		

V - TARIFS PRETS D'URNES ET D'ISOLOIRS AUX ENTREPRISES LOCALES	2017	2018
Selon leur disponibilité, les urnes et isoloirs de la Commune seront prêtés aux sociétés et entreprises du Kremlin-Bicêtre qui en feront la demande dans le cadre d'élections organisées par leur Comité d'Entreprise ou autres, moyennant une participation financière :		
URNE		
Tarifs par urne quelle que soit la durée du prêt	10,62	10,83
ISOLOIR		
Tarif par isoloir quelle que soit la durée du prêt	21,23	21,65
CONDITIONS DE GRATUITE		
Pour les associations et les établissements scolaires de la ville		
VI - TARIFS DE LOCATIONS DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES	**2017**	**2018**
GYMNASE J. DUCASSE ou COSEC E. PURKART		
Mise à disposition du terrain omnisports / heure	75,35	76,86
SALLES SPORTIVES SPECIALISEES		
Mise à disposition d'une salle / heure	38,21	38,97
STADE TERRAIN		
Match de football (soit 1h30) de jour	81,71	83,34
Match de football (soit 1h30) - de nuit (l'hiver à partir de 17h00 et l'été à partir de 19h30)	98,70	100,67
Entraînement - associations non kremlinoises / heure	110,37	112,58
HALLE DES SPORTS		
Mise à disposition d'un équipement sportif / heure - 1 terrain	75,35	76,86
Mise à disposition d'un équipement sportif / heure - Totalité	150,69	153,70
CONDITIONS POUR LES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES KREMLINOISES		
La moitié de tous les tarifs indiqués ci-dessus		
CONDITIONS DE GRATUITE		
Pour les associations sportives locales agréées par la ville et les écoles communales.		
VII - TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL	**2017**	**2018**
TARIFS CONCESSIONS		
Concessions de 10 ans	342,77	349,63
Concessions de 30 ans	935,99	954,71
Concessions de 50 ans	3 048,85	3 109,83
Location d'un caveau provisoire par corps les 8 premiers jours	64,74	66,03
Location d'un caveau provisoire par corps au-delà par jour	8,50	8,67
VIII - TAXES DE CONVOI ET D'INHUMATION	**2017**	**2018**
TAXES		
Convoi (adultes et enfants)	73,23	74,69
Inhumation (adultes et enfants)	73,23	74,69
Dispersion de cendres	42,45	43,30
IX - TARIFS DES SERVICES FUNERAIRES RELATIFS A L'ACHAT DES CASES DE COLUMBARIUM	**2017**	**2018**
CASE A URNE		
Pour 10 ans	327,92	334,48
Pour 30 ans	887,18	904,92
Pour 50 ans	1 189,62	1 213,41
CASE A DEUX URNES		
Pour 10 ans	655,83	668,95
Pour 30 ans	1 774,34	1 809,83
Pour 50 ans	2 380,29	2 427,90

CAVURNES		
Pour 10 ans	342,77	349,63
Pour 30 ans	935,99	954,71
Pour 50 ans	3 048,85	3 109,83
X - TARIFS DES COPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE LIVRES SUR LES SUPPORTS PAPIER ET ELECTRONIQUE Arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif NOR: PRMG0170682A	**2017**	**2018**
TAXES DES COPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS		
Page de format A4 en noir et blanc	0,18	
Disquette	1,83	
Cédérom	2,75	
XI - TARIFS DU PASS NUMERIQUE	**2017**	**2018**
Pour un atelier	3,00	3,06
Pour 2 ateliers	6,00	6,12
Pour 3 ateliers	9,00	9,18
Pour 4 ateliers	11,00	11,22
Stage intensif de 6h	11,00	11,22
Les tarifs sont identiques pour les ateliers d'initiation et de perfectionnement.		
Les personnes s'inscrivant dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi validé par les organismes partenaires (Mission locale, Pôle Emploi, CCAS,...) pourront bénéficier de la gratuité.		
Cette gratuité sera conditionnée à l'assiduité du demandeur aux ateliers définis.		
XII - DROITS D'INSCRIPTION ET DIVERS TARIFS DE LA MEDIATHEQUE L'ECHO ET DE L'AUDITORIUM	**2017**	**2018**
1 - LA MEDIATHEQUE		
DROITS D'INSCRIPTION		
Conditions de gratuité		
Pour les kremlinois		
Pour les habitants de l'etablissement public territorial Grand Orly - Val de Bièvre - Seine Amont		
Pour les étudiants et les scolaires inscrits dans un établissement d'enseignement du Kremlin-Bicêtre,		
ou ayant un ascendant, parent ou grand parent domicilié au Kremlin-Bicêtre		
Autres personnes n'entrant dans aucune de ces catégories	30,00	30,60
Tarifs préférentiels aux salariés d'entreprises du Kremlin-Bicêtre		
En cas de partenariat avec le Comité d'entreprise		
.par le comité d'entreprise en fin d'exercice en fonction du nombre d'inscription réalisé pendant l'année	10,00	10,20
.par le salarié lors de l'inscription	5,00	5,10
En cas de non partenariat avec le Comité d'entreprise ou absence de CE	15,00	15,30
DROITS DE REPROGRAPHIE		
Photocopies	0,20	0,20
Impression		
Cartes pour 5 impressions	1,00	1,00
Cartes pour 30 impressions	5,00	5,00
Crédit gratuit de 10 impressions lors de l'inscription		
REMBOURSEMENT DE CARTE PERDUE ET VENTE DE SACS EN TISSU		
Edition nouvelle carte	2,00	2,04
Sacs en tissu réutilisables	3,00	3,06
1 - L'AUDITORIUM		
Location de l'auditorium aux entreprises		
Demi-journée (4h)	391,16	398,98

Journée entière (8h) Prestation complète avec régisseur ? installation tables, chaises, micros, lumière, vidéoprojecteur, webcam	888,44	906,21
Demi-journée (4h)	1 063,54	1 084,81
Journée entière (8h *(Intermittent rémunéré 61 € / heure*	1 507,77	1 537,93
XIII - DROITS D'INSCRIPTION ET DIVERS TARIFS DU CENTRE SOCIAL ET DU CLUB ANTOINE LACROIX	**2017**	**2018**
1 – LE CENTRE SOCIAL		

Le centre social propose deux types de contribution financière :

✓ En direction de l'habitant :

l'Adhésion

Elle est valable une année de date à date, formalisée par une carte d'adhésion. Elle peut être prise par les habitants afin de participer aux activités proposées ou par choix d'être un acteur de la vie du Centre Social.

Conditions d'adhésion : être un habitant du Kremlin-Bicêtre ou de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre.

	2017	2018
L'adhésion individuelle	7,50	7,65
L'adhésion (couple, parents et enfants)	12,00	12,24

Les personnes s'inscrivant dans un parcours d'accompagnement socio-professionnel validé par les organismes partenaires (Mission locale, Pôle Emploi, CCAS,...) pourront bénéficier de la gratuité de l'adhésion.

La participation

Certaines activités nécessitent une participation financière, distincte de l'adhésion.

Activités nécessitant une adhésion	Participations	
	2017	2018
Aide aux devoirs	-	
Fête de fin d'année	-	
Atelier Hebdomadaire :		
- pour les Kremlinois	8,00	8,16
- pour les non Kremlinois	16,00	16,32
Atelier Bimensuel :		
- pour les Kremlinois	4,00	4,08
- pour les non Kremlinois	8,00	8,16
Atelier ponctuel :		
- pour les Kremlinois	1,00	1,02
- pour les non Kremlinois	2,00	2,04
Atelier Sociolinguistique	6,00	6,12
Soirée à thèmes	3,00	3,06
Sorties		
Cout inférieur à 25 € / personne	3,00	3,06
Cout supérieur à 25 € / personne	5,00	5,10
Parcelles de jardin	-	
Stage thématique	3,00	3,06
Il est possible, pour les personnes non adhérentes, d'assister à une soirée à thème soit de manière ponctuelle, soit en étant invité par des adhérents du centre social. Dans les deux cas, une participation pourra leur être demandée.	3,00	3,06
En direction des partenaires associatifs : les associations (dont le siège social se situe sur le Kremlin-Bicêtre ou sur la Communauté de Communes du Val de Bièvre) souhaitant bénéficier des infrastructures du centre social (salles, cuisine pédagogique...) doivent s'acquitter d'une adhésion. Elle est valable une année de date à date, formalisée par une carte d'adhésion.	45,00	45,90

Le Club Antoine Lacroix est ouvert aux personnes âgées et retraités kremlinois. Pour bénéficier des activités, ateliers, sorties et toute autre animation proposés par le Club, le retraité doit être titulaire de la Carte Senior délivrée gratuitement.

2 – LE CLUB ANTOINE LACROIX (animation retraités et personnes âgées)	2017	2018
Sorties musées	3,05	3,11
Sorties guidées des quartiers de Paris	3,05	3,11
Sorties bases de loisirs	3,05	3,11
Concours : belote, tarot, rubik's cube, scrabble et autres jeux de société	3,05	3,11
Spectacles au Club Lacroix	3,05	3,11
Après-midis dansants avec orchestre	5,00	5,10
Fêtes du Club	10,00	10,20
Après-midi à thème		3,11
Spectacles sans restaurant	10,00	10,20
Sorties à la journée avec pique-nique	10,00	10,20
Sorties à la journée avec restaurant	25,00	25,50
Spectacles avec restaurant	25,00	25,50
Sorties à la journée avec restaurant et visite	28,05	28,61
Les séjours	Selon le quotient	Selon le quotient

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE 94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-093

ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS COMMUNAUX – EXERCICE 2017

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS COMMUNAUX – EXERCICE 2017

Monsieur PIARD expose au conseil,

Le Trésor Public du Nord Val-de-Bièvre, en la personne de sa Trésorière Principale, nous invite, comme chaque année, à bien vouloir admettre en non-valeur des recettes jugées irrécouvrables, qui représentent pour cette année un montant total de 39 738,74 €, selon le détail suivant :

Années	Montants restant à recouvrer
1997	413,14
2000	213,88
2010	44,24
2011	714,35
2012	2 443,89
2013	21 382,09
2014	3 337,98
2015	4 742,68
2016	6 372,65
2017	73,84
Total	**39 738,74**

Le détail ventilé par nature, pour une lecture plus en adéquation avec la nomenclature comptable de la M14, vous est présenté dans le tableau ci-après :

Nature	Libellé	Montant en €	Nombre de titres
6419	Récupération sur salaires: versement à tord	**259,55**	**2**
70312	Redevances funéraires	**138,00**	**2**
70321	Occupation du domaine public	**1 666,25**	**2**
70328	Echafaudage / palissade / Benne à gravats	**17 699,11**	**9**
70632	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs : accueil maison des jeunes	**73,68**	**4**
7067	Redevances et droits des services périscolaires (centres de loisirs maternels, études surveillées, accueil maternel)	**13 791,45**	**285**
70688	Autres prestations de services: impayés crèches	**569,36**	**4**
7337	Neutralisation places de stationnement	**1 757,40**	**3**
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	**2 423,43**	**4**
752	Revenus des immeubles : location salles municipales	**733,49**	**2**
758	Classes de découverte; dégradations domaine public (espace jeunesse et feux tricolores)	**627,02**	**4**
TOTAL		***39 738,74***	***321***

Je vous précise que les débiteurs de la ville concernés ont tous fait l'objet de poursuites, excepté pour les dettes dont le montant est considéré comme minime. Elles se sont soldées par des procès-verbaux de carence, des certificats d'irrécouvrabilité ou des recherches infructueuses.

La procédure présentée n'éteint pas pour autant la dette du débiteur. En effet, l'admission en non valeur d'une créance ne libère pas le redevable, le recouvrement devant être repris si le débiteur est retrouvé ou s'il redevient en capacité de régler sa dette.
Je vous demande de bien vouloir accepter ces propositions.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD

Vu les articles R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du CGCT qui qualifie l'ordonnateur compétent pour émettre et rendre exécutoire les ordres de recouvrer ;

Vu l'article L.1617-24 du CGCT : le comptable public peut demander l'admission en non-valeur des créances dont il a constaté l'irrécouvrabilité ;

Vu la présentation par la Trésorerie du Nord Val de Bièvre des douze états des admissions en non valeurs arrêtés aux dates des 9 octobre 2017 et 16 octobre 2017 ;

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 3 abstentions (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. HASSANI)

DECIDE

Article unique D'ADMETTRE en non-valeur, pour un montant de 39 738,74€, les produits communaux ci-dessus, inscrits dans les listes présentées par le Receveur Municipal.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE
94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-094

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES (ADASE) EXERCICE 2018

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES (ADASE) EXERCICE 2018

Monsieur ROUSSEL expose au conseil,

Le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions d'une part, et une délibération spécifique détaillant les organismes bénéficiaires d'une subvention permettant l'engagement juridique de ces crédits, d'autre part.
Le versement de la subvention sera effectué en deux fois, un acompte de 50% sera versé en janvier et le solde sera versé en juillet.
Je vous propose d'attribuer la subvention suivante, en vous rappelant, conformément à la réglementation, qu'une convention a été signée entre la ville et l'ADASE :

Nature	Sous-Fonction	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	422	Association pour le Développement des Activités Socio-Educatives (ADASE)	Association	36 020,00 €
		TOTAL		**36 020,00 €**

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier ROUSSEL

Vu le budget primitif 2018,

Vu la convention d'objectifs approuvée par le conseil municipal du 30 novembre 2017,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec deux ne prenant pas part au vote (Mme KHABBAZ, M. AUBAGUE),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article unique DE VOTER l'attribution de la subvention suivante :

Nature	Sous-Fonction	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	422	Association pour le Développement des Activités Socio-Educatives (ADASE)	Association	36 020,00 €
		TOTAL		**36 020,00 €**

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE 94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-095

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES - EXERCICE 2018

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES - EXERCICE 2018

Monsieur CHAPPELLIER expose au conseil,

Le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions d'une part, et une délibération spécifique détaillant les organismes bénéficiaires d'une subvention permettant l'engagement juridique de ces crédits, d'autre part.
Je vous propose d'attribuer les subventions suivantes en vous rappelant que, conformément à la réglementation, une convention a été signée entre la ville et chaque organisme:

Nature	Sous-Fonction	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	40	Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre	Association	233 860 €
6574	40	Union Sportive du Kremlin-Bicêtre	Association	50 000 €
6574	40	Citoyenneté Active	Association	7 000 €
		TOTAL		**290 860 €**

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bernard CHAPPELLIER
Vu la convention d'objectifs avec l'association CSAKB,
Vu la convention d'objectifs avec l'association USKB,
Vu la convention de fonctionnement avec l'association Citoyenneté Active.
Vu le budget primitif 2018,
Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec deux ne prenant pas part au vote (Mme KHABBAZ, M. AUBAGUE),
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article unique DE VOTER l'attribution des subventions suivantes :

Nature	Sous-Fonction	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	40	Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre	Association	233 860 €
6574	40	Union Sportive du Kremlin-Bicêtre	Association	50 000 €
6574	40	Citoyenneté Active	Association	7 000 €
		TOTAL		**290 860 €**

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICÊTRE 94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-096

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) – ANNEE 2018

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) – ANNEE 2018

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

La Ville du Kremlin-Bicêtre a mis en place un dispositif permettant d'assurer un conseil juridique pour les Kremlinois concernant tout sujet sur l'habitat. Ce conseil est assuré par L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Val de Marne.

L'ADIL effectue une permanence juridique une fois par mois au sein de l'hôtel de ville. Cette permanence est destinée à tous les usagers et offre un conseil juridique spécifique sur l'habitat de façon gratuite.

Elle permet un accompagnement des usagers dans leurs démarches locatives mais également auprès des propriétaires rencontrant des difficultés.

Le bilan de l'année 2016 montre que 283 consultations ont été effectuées auprès des habitants du Kremlin-Bicêtre. Il s'agissait à 46% de locataires du secteur privé.

L'objet du présent rapport est de reconduire le dispositif existant.

Pour effectuer cette permanence gratuite auprès des usagers, l'ADIL demande une subvention forfaitaire annuelle de 0,10 euros par habitant, ajustée chaque année au dernier chiffre de population légale totale publié par décret.

Ainsi, le coût pour l'année 2017 est de 2 636 € (0.10 euros par habitant avec une population estimée à 26 369 habitants calculée sur la base du recensement 2011 -source INSEE RGP 2011).

Cette somme sera mise à jour à chaque nouveau recensement. Le dernier recensement fait état de 25 871 habitants. Le montant du financement pour 2018 est estimé à 2 588€.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu le budget primitif 2018,

Vu la délibération n° 2017-098 relative à l'attribution de subventions à diverses associations et établissements publics communaux,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 3 abstentions (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. HASSANI),

DECIDE

Article unique : D'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Val de Marne.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICÊTRE 94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-097

DIRECTION RESSOURCES – CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) DU PERSONNEL COMMUNAL

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

DIRECTION RESSOURCES – CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur NICOLLE expose au conseil,
Le Comité des œuvres sociales (COS), est une association de droit privé, créée le 17 juin 1996 par le personnel de la ville du Kremlin-Bicêtre. Ses objectifs sont de développer les activités culturelles, sociales, sportives et de loisirs au profit des agents communaux et de fournir une aide matérielle et morale aux membres adhérents et leur famille.

La commune du Kremlin-Bicêtre souhaite favoriser les échanges culturels, les loisirs et l'action sociale en faveur du personnel communal. Dans cet esprit, elle apporte sa contribution aux objectifs que poursuit le C.O.S. en attribuant une subvention annuelle dont le montant pour l'année 2018 s'élève à 100 485 €.

Selon les dispositions relatives aux subventions, définies dans le code général des collectivités territoriales et complétées par l'article 10 de la loi n°2000-321 la loi du 12 avril 2000 et du décret n°2001-495 du 06 juin 2001, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 €, conclure une subvention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

C'est pourquoi, je vous propose d'adopter la nouvelle convention d'objectifs entre la ville et le COS ainsi que les modalités de contrôle par la ville du respect de ces engagements, et d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la convention d'objectifs ci-annexée ;

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 D'adopter la convention d'objectifs entre la ville et le Comité des œuvres sociales (COS) pour la période couvrant l'année 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 D'autoriser le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE
94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-098

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX - ANNEE 2018

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX - ANNEE 2018

Monsieur PIARD expose au conseil,

Le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions, d'une part, et une délibération spécifique détaillant les organismes bénéficiaires d'une subvention permettant l'engagement juridique de ces crédits, d'autre part.

Pour l'année 2018, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes, en vous rappelant que, conformément à la réglementation, une convention a été signée entre la ville et chaque organisme dont le montant de l'attribution est supérieur à 23 000 € (article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000):

Nature	Sous-Fonction	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
657362	520	CCAS - Action Sociale et Aides Ménagères	Droit public	302 505 €
657362	520	CCAS - Reversement d'1/3 du produit des concessions cimetière	Droit public	20 000 €
6574	020	Comité de gestion des Œuvres Sociales du personnel de la Commune du Kremlin-Bicêtre	Association	100 485 €
6574	025	Centre d'Information Féminin et Familial - Centre d'Information sur les Droits de la Femme du Val-de-Marne (CIFF - CIDF) accès aux droits	Association	13 000 €
6574	64	Association Crèche Parentale Les Petits Cailloux	Association	65 000 €
6574	72	Subvention permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) local OPAH	Association	2 636 €
6574	90	Mission Locale Intercommunale du Nord-Ouest du Val-de-Marne (INNOVAM)	Association	65 000 €
		TOTAL		**568 626 €**

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD

Vu le budget primitif 2018,

Vu la convention d'objectifs avec le CCAS,

Vu la convention de partenariat avec le CIFF-CIDF,

Vu la convention d'objectifs avec le COS,

Vu la convention d'objectifs avec l'association les Petits Cailloux,

Vu la convention d'objectifs avec l'INNOVAM,

Vu la convention de partenariat avec l'ADIL,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article unique DE VOTER l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2018 :

Nature	Sous-Fonction	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
657362	520	CCAS - Action Sociale et Aides Ménagères	Droit public	302 505 €
657362	520	CCAS - Reversement d'1/3 du produit des concessions cimetière	Droit public	20 000 €
6574	020	Comité de gestion des Œuvres Sociales du personnel de la Commune du Kremlin-Bicêtre	Association	100 485 €
6574	025	Centre d'Information Féminin et Familial - Centre d'Information sur les Droits de la Femme du Val-de-Marne (CIFF - CIDF) accès aux droits	Association	13 000 €
6574	64	Association Crèche Parentale Les Petits Cailloux	Association	65 000 €
6574	72	Subvention permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) local OPAH	Association	2 636 €
6574	90	Mission Locale Intercommunale du Nord-Ouest du Val-de-Marne (INNOVAM)	Association	65 000 €
		TOTAL		**568 626 €**

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE 94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-099

INSTAURATION D'UNE REDEVANCE DE DROITS DE VOIRIE ET/OU D'UTILISATION DE BATIMENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE TOURNAGE DE FILMS

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

INSTAURATION D'UNE REDEVANCE DE DROITS DE VOIRIE ET/OU D'UTILISATION DE BATIMENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE TOURNAGE DE FILMS

Monsieur PIARD expose au conseil,

Des droits de voirie sont en place depuis 1990 sur la commune du Kremlin-Bicêtre pour la pose de palissades de chantier, d'échafaudages et de bennes à gravats.

Par ailleurs, la ville a instauré, par délibération en date du 18 décembre 2012, un nouveau droit de voirie pour l'occupation temporaire du sol clos ou non de la voie publique ou du domaine privatif de la ville, dans le cadre de travaux.

La municipalité a toujours favorisé la création artistique quel que soit le type de support ou la vocation finale de la matière traitée.

Cependant depuis quelques années, les demandes d'occupation du domaine public ou d'utilisation de bâtiments communaux se sont multipliées avec des exigences techniques de plus en plus contraignantes pour la commune, notamment en matière de stationnement et d'installation de barnums.

Aussi et à l'instar de très nombreuses villes limitrophes, il parait nécessaire d'instaurer une taxe spécifique d'occupation du domaine public et/ou d'utilisation des bâtiments communaux pour ce type de prestation.

Dans le cadre de sa politique culturelle et du développement de la création artistique locale, cette redevance ne serait pas appliquée pour des films documentaires, d'études ou touristiques.

Seuls les tournages à caractère commerciaux tels que les longs métrages, les séries pour la télévision et les films publicitaires seraient concernés par cette nouvelle taxe.

Vous trouverez ci-dessous le barème des tarifs proposé.

INTITULE DE LA PRESTATION	TARIF
Films documentaires, culturels, d'études ou touristiques	Gratuité
Court métrage à but non commercial	Gratuité
Long ou court métrages commerciaux, série pour la télévision ou films publicitaires	200 euros par demi-journée de tournage
Installation d'une cantine sous barnum ou camion sur domaine public ou privé de la ville	100 euros par jour
Installation de dispositif type « barnum » sur domaine public ou privé de la ville	30 euros par installation et par jour
Stationnement des véhicules nécessaires au tournage	20 euros par véhicule et par jour
Utilisation de l'hôtel de ville pour un tournage	300 euros par jour en semaine du lundi au samedi (entre 7h et 20h) 500 euros par nuit (entre 20h et 7h), le dimanche et jours fériés
Autres bâtiments communaux	150 euros par jour en semaine du lundi au samedi (entre 7h et 20h) 300 euros par nuit (entre 20h et 7h), le dimanche et jours fériés

Compte tenu de ces éléments, je propose que la ville instaure cette nouvelle redevance de droits de voirie et/ou d'utilisation de bâtiments communaux dans le cadre de tournage de films conformément au barème tarifaire proposé. Ce dernier fera l'objet d'une revalorisation annuelle en même temps que les autres droits de voirie.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 3 contre (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. HASSANI),

DECIDE

Article 1 D'instaurer à compter du 1er janvier 2018 une redevance de droits de voirie et/ou d'utilisation de bâtiments communaux dans le cadre de tournage de films

INTITULE DE LA PRESTATION	TARIF
Films documentaires, culturels, d'études ou touristiques	Gratuité
Court métrage à but non commercial	Gratuité
Long ou court métrages commerciaux, série pour la télévision ou films publicitaires	200 euros par demi-journée de tournage
Installation d'une cantine sous barnum ou camion sur domaine public ou privé de la ville	100 euros par jour
Installation de dispositif type « barnum » sur domaine public ou privé de la ville	30 euros par installation et par jour
Stationnement des véhicules nécessaires au tournage	20 euros par véhicule et par jour
Utilisation de l'hôtel de ville pour un tournage	300 euros par jour en semaine du lundi au samedi (entre 7h et 20h) 500 euros par nuit (entre 20h et 7h), le dimanche et jours fériés
Autres bâtiments communaux	150 euros par jour en semaine du lundi au samedi (entre 7h et 20h) 300 euros par nuit (entre 20h et 7h), le dimanche et jours fériés

Article 2 De revaloriser cette redevance annuellement en même temps que les autres droits de voirie.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE 94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-100

SOLLICITATION DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM) POUR L'ACHAT DE VEHICULES PROPRES

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

SOLLICITATION DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM) POUR L'ACHAT DE VEHICULES PROPRES

Monsieur PIARD expose au conseil,

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promeut l'acquisition de véhicules propres et fait obligation aux collectivités d'intégrer une part de véhicules vertueux dans leur parc.

La mairie du Kremlin-Bicêtre s'est déjà engagée dans cette démarche : sept véhicules électriques ont été acquis, ainsi qu'un véhicule utilitaire au gaz naturel de ville (GNV) et quatre vélos électriques.
En cohérence avec cette démarche déjà engagée, la municipalité souhaite sortir de son inventaire les véhicules les plus polluants et renouveler progressivement sa flotte.

Installé le 22 janvier 2016, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a adopté, le 1er avril, son premier budget. Le premier débat d'orientation budgétaire avait alors fixé le cadre d'intervention de la Métropole et la volonté de *procéder à des aides à l'investissement* auprès des territoires et collectivités qui les composent. Ainsi, en septembre 2016, la création d'un fond d'investissement métropolitain (FIM) a été actée par la Métropole. Le FIM a vocation à soutenir les projets des communes dans deux domaines de compétence de la métropole : le développement durable et le développement économique.

Une réflexion est engagée par la Ville du Kremlin-Bicêtre sur l'état de la flotte automobile, son renouvellement et sa rationalisation, notamment en encourageant de nouvelles pratiques (mutualisation, utilisation des vélos), au travers d'une étude en cours réalisée avec la société Artelia.

La ville a d'ores et déjà inscrit dans son budget pour 2018 55 000 € pour l'acquisition de trois nouveaux véhicules électriques en remplacement de véhicules existants.

Afin de consolider le financement de cette démarche, il vous est proposé de solliciter la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la création et la mise en place du dispositif du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) instauré par la Métropole du Grand Paris par délibération du 30 septembre 2016,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article unique : D'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) instauré par la Métropole du Grand Paris pour l'achat de nouveaux véhicules en vue du renouvellement de la flotte automobile.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE 94270

Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-101

CONVENTION D'OCCUPATION AU BENEFICE DE LA RATP POUR LA REALISATION DE L'OUVRAGE ANNEXE JULES GUESDE ET TRAVAUX PREALABLES LIES AU COMBLEMENT DES CARRIERES

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

CONVENTION D'OCCUPATION AU BENEFICE DE LA RATP POUR LA REALISATION DE L'OUVRAGE ANNEXE JULES GUESDE ET TRAVAUX PREALABLES LIES AU COMBLEMENT DES CARRIERES

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

Dans le cadre du prolongement Sud de la ligne 14 du métro, le territoire de la commune s'apprête à accueillir outre la gare Kremlin-Bicêtre Hôpital, deux ouvrages techniques souterrains en lien avec le tunnel : l'ouvrage annexe Jules Guesde et l'ouvrage annexe Marcel Sembat.

La Société du Grand Paris (SGP) a désigné en février 2015 la RATP comme Maître d'ouvrage unique des infrastructures du prolongement de la ligne 14 Sud et de tous les systèmes sur l'ensemble de la ligne.

Dans le cadre du planning opérationnel global de la ligne 14 Sud, la RATP, en lien avec la SGP, prévoit le début de la réalisation de l'ouvrage annexe Jules Guesde en 2018, dans le même temps que des travaux préalables de comblement de carrières nécessaires à la réalisation du tunnel.
Cet ouvrage permettra à terme la ventilation, l'accès des pompiers et des secours au tunnel et constituera un poste force. La durée du chantier de réalisation de cet ouvrage est ainsi estimée à cinq années. La nature et l'implantation de ces ouvrages ont été présentées lors des Conseils de quartiers qui se sont déroulés en mars 2016 ainsi qu'en décembre 2017.
L'ouvrage annexe Marcel Sembat a d'ores et déjà fait l'objet d'une convention d'occupation signée en 2016 suite à son approbation en Conseil municipal ainsi que d'un premier avenant signé en 2017.

Pour réaliser l'ouvrage annexe dit Jules Guesde, la RATP souhaite occuper une emprise dédiée à la zone de chantier située sur la totalité du square Jules Guesde ainsi que sur une partie de la voirie communale.

Compte tenu de la taille de l'emprise nécessaire et de la durée des travaux, la municipalité souhaite que ces travaux soient menés de manière exemplaire. Aussi la municipalité a-t-elle été particulièrement attentive à toutes les contraintes et nuisances pouvant impacter les habitants et usagers du secteur. Notamment, des aménagements visant à offrir pendant la période du chantier des espaces de jeux et espaces verts de proximité en compensation de ceux rendus inaccessibles provisoirement aux habitants sont d'ores et déjà programmés sur le parvis de la mairie.

De la même manière, une attention toute particulière est portée sur les possibilités de réaménagement à terme du square Jules Guesde conformément aux orientations fixées par le Plan local d'urbanisme.

La commune et la RATP ont ainsi souhaité que cette occupation fasse l'objet d'une convention fixant les modalités de mise à disposition d'une emprise de terrain de 1 670 m² pour l'installation de la zone chantier dédiée à la réalisation de cet ouvrage. Cette convention fixe également les conditions d'occupation et de restitution du terrain à la fin des travaux ainsi que les conditions de création d'aires de jeux provisoires sur la place Jean Jaurès.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention d'occupation au bénéfice de la RATP pour la réalisation de l'ouvrage annexe Jules Guesde et des travaux de comblement de carrières et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les avenants s'y rapportant.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 portant création de la Société du Grand Paris;

VU le code des transports

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan local d'urbanisme de la commune approuvé révisé en dernier lieu le 17 décembre 2015 ;

Vu la convention de transfert approuvée en conseil de surveillance de la Société du Grand Paris du 16 février 2015 désignant la RATP comme maître d'ouvrage unique et temporaire des infrastructures du prolongement de la ligne 14 sud et de tous les systèmes sur l'ensemble de la ligne ;

Vu le projet de convention au bénéfice de la RATP pour la réalisation de l'ouvrage annexe Jules Guesde et travaux préalables liés au comblement des carrières ci-annexé ;

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 3 abstentions (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. HASSANI),

DECIDE

Article Unique : D'approuver le projet de convention d'occupation au bénéfice de la RATP pour la réalisation de l'ouvrage annexe Jules Guesde ci-annexé et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les avenants s'y rapportant.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE 94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-102

ASSOCIATION REDIGE ASSISTANCE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ASSOCIATION REDIGE ASSISTANCE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017

Madame ALESSANDRINI expose au conseil,

L'association Rédige Assistance assure une permanence gratuite d'écrivain public toutes les semaines, hors vacances scolaires, le mardi de 13H30 à 16H30 au Centre Social Germaine TILLION.

Cette association offre un soutien devenu indispensable au fil des années aux Kremlinois dans des domaines aussi divers que :

- la rédaction de courriers avec argumentation personnalisée,
- la lecture, la compréhension et la rédaction de documents administratifs et juridiques,
- les démarches administratives,
- la rédaction de curriculum vitae et la recherche d'emploi.

Ce service de proximité permet de répondre à des demandes administratives de plus en plus techniques. Le nombre de visite n'a cessé de croître depuis 2012 : 133 visites en 2012 et 245 en 2016. Entre janvier et fin juin 2017, l'association a déjà réalisé 189 entretiens.
La typologie des démarches est très diversifiée : logement, santé, emploi, prestations retraites, séjour et droits des étrangers...

L'association travaille également en étroite collaboration avec la Maison de la Justice et du Droit du Val de Bièvre où elle tient également une permanence. Elle peut ainsi répondre à l'ensemble des demandes d'aide à la rédaction.

Elle contribue également à la mise en œuvre du projet global du centre social, avec les objectifs et les moyens qui lui sont propres.

Compte-tenu du travail réalisé cette année par l'association, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération permettant l'octroi d'une subvention de 1000 € pour l'année 2017 afin de soutenir cette association dont l'activité repose sur le bénévolat.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose ALESSANDRINI

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le bilan et le compte de résultat 2016 de l'association,

Vu la demande de subvention de l'association en date du 10 août 2017,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec deux ne prenant pas part au vote (Mme KHABBAZ, M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 D'attribuer à l'association Rédige Assistance **une subvention d'un montant de 1000 €** pour l'année 2017.

Article 2 De prélever le montant de cette subvention sur le budget de l'exercice 2017 au 6574, fonction 33.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE 94270

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-103

ACQUISITION D'ŒUVRES REALISEES PAR MME CLAIRE GALOPIN PLASTICIENNE

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL.....	**35**
Présents.....	**24**
Représentés.....	**11**
Absent.....	**0**

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ACQUISITION D'ŒUVRES REALISEES PAR MME CLAIRE GALOPIN PLASTICIENNE

Monsieur ROUSSEL expose au conseil,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville du Kremlin-Bicêtre souhaite continuer à enrichir la constitution d'un fonds d'œuvres d'art contemporain.
Mme Claire Galopin, artiste céramiste et peintre kremlinoise, avait réalisé un projet dans le cadre d'une édition de la manifestation « Enfin ! Les beaux jours » en 2013, soit la réalisation et l'installation de 13 œuvres en céramique dans le parc Pinel. La Ville propose d'acquérir deux de ces œuvres.

Les objectifs de ces acquisitions en vue de la constitution d'un fonds d'art contemporain sont divers. Dans un premier temps, la ville souhaite soutenir et valoriser l'œuvre des artistes plasticiens kremlinois. Elle s'attache également, dans la continuité des actions déjà réalisées précédemment, à démocratiser l'accès à la culture, en donnant la possibilité aux divers publics kremlinois de découvrir les nombreux talents des artistes plasticiens et de se familiariser avec l'art contemporain et leurs créateurs.

Ci-dessous la présentation des œuvres proposées à l'acquisition :

Claire Galopin, artiste kremlinoise, travaille l'image et le texte en tant que concepteur graphiste et se consacre à la céramique d'art depuis 1992. Dans ses œuvres, elle marie arts plastiques et techniques de décor céramique et réalise ses premières recherches sur engobes et émaux; de là naît sa passion pour la terre à faïence. Aujourd'hui elle poursuit son travail en arts plastiques, nourrie de l'esprit de la matière invoquant toujours la nature humaine.
Pour ce projet, elle a figuré des bateaux en papier, rêves défaits et refaits de l'enfance, de la vie, bateaux rêves pour un nouveau monde, une nouvelle traversée ...

Titres : Bateaux calligraphiés
Composition : 2 œuvres en céramique
Hauteur : 19 cm / longueur : 45 cm / profondeur : 19 cm / Prix global pour les deux œuvres : 450 €.

Par ces acquisitions, la ville réaffirme son implication dans le soutien à la création et à la culture et reconnaît le talent des artistes plasticiens kremlinois.
Ces œuvres seront exposées dans des équipements municipaux fréquentés afin qu'un large public puisse les découvrir.

Je vous demande de bien vouloir accepter ces acquisitions.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier ROUSSEL

Vu les articles L. 1 et L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les articles L. 122-1 à L. 122-12 du Code de la Propriété Intellectuelle

Vu le Code Civil,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec deux ne prenant pas part au vote (Mme KHABBAZ, M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 D'acquérir les œuvres suivantes :

Bateaux calligraphiés de Claire Galopin, deux œuvres en céramique, d'une hauteur de 19 cm, longueur de 45 cm et profondeur de 19 cm auprès de l'artiste au prix global pour les deux œuvres de 450 € nets (incluant les droits patrimoniaux),

Article 2 La dépense de 450 € TTC sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2017 chapitre 21 « immobilisations corporelles », article 2161 «œuvres et objets d'arts», sur le budget fonction 33 « action culturelle ».

Article 3 Ces acquisitions entrent dans le patrimoine de la ville.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE 94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-104

CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION : CONVENTION - AIDE AU FONCTIONNEMENT D'UN PROJET LOCAL - DANS LE CADRE DU SOUTIEN A LA PARENTALITE ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION : CONVENTION - AIDE AU FONCTIONNEMENT D'UN PROJET LOCAL - DANS LE CADRE DU SOUTIEN A LA PARENTALITE ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Madame BASSEZ expose au conseil,

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne soutient la réalisation et le suivi des projets du Réseau Ecoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (REAAP).

Les REAAP ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans. Les actions mises en réseau visent à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents.

Aussi, le centre social Germaine Tillion, faisant partie du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents, répond chaque année à l'appel à projets organisé par la CAF.

Pour l'année 2017, le projet «DEMOS» a été retenu.
Il vise à répondre aux besoins des familles, et notamment celles monoparentales lesquelles souffrent plus particulièrement d'inégalités.
Cette action répond à un besoin d'installer les enfants dans une dynamique positive par rapport aux apprentissages et agir sur les mécanismes de reproduction sociale. Elle doit également répondre aux besoins des parents souvent éloignés de l'école et qui sont ou se pensent démunis pour accompagner leurs enfants dans leur scolarité.

Il s'agit, tout en prenant en compte l'environnement social de l'enfant, de permettre aux parents de s'impliquer dans ce projet (participation aux ateliers chants, accompagnement aux répétitions et stages, dialogues avec les autres parents, ...) et ainsi, leur redonner confiance dans leur rôle de parents.

Ce projet a reçu une subvention de fonctionnement de 2 000 €.
Aussi, je vous demande d'approuver cette convention d'aide au fonctionnement concernant l'action «DEMOS» pour l'exercice 2017.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ghislaine BASSEZ,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant le projet social Germaine Tillon et la convention qui le lie à la Caisse d'allocations Familiales (CAF),

Considérant l'appel à projet de la CAF sur les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents,

Considérant le projet du centre social autour du soutien à la fonction parentale : «DEMOS»,

Vu la décision de la commission d'action sociale de la CAF du 18 mai 2017,

Vu le projet de convention présenté par la CAF pour l'action «DEMOS» annexé au projet de délibération,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec deux ne prenant pas part au vote (Mme KHABBAZ, M.AUBAGUE),
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 D'approuver la convention d'aide au fonctionnement entre la ville du Kremlin-Bicêtre et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne pour l'action «DEMOS».

Article 2 D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention d'aide au fonctionnement.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICÊTRE 94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-105

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE : SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE : SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Madame SOUGMI expose au conseil,

Créé en 2000, le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école ; appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Ces actions, qui se déroulent en dehors des temps de l'école, sont axées sur l'aide aux devoirs et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, ainsi que sur les notions de travail personnel et d'assiduité scolaire, visant à redonner confiance aux enfants et aux jeunes.
Ces champs d'interventions complémentaires à vocation éducative contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'école.

La Ville du Kremlin-Bicêtre propose deux dispositifs d'accompagnement à la scolarité :

- Action CLAS « Coup de Pouce » en direction des élèves scolarisés en élémentaire (cours préparatoire)
- Action CLAS Ville en direction des élèves scolarisés au collège.

Pour le contrat local d'accompagnement à la scolarité, les objectifs sont les suivants :

- Lutter contre les inégalités culturelles et sociales,
- Développer la continuité éducative et prévenir les ruptures et décrochages scolaires
- Apporter un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux élèves relevant du premier et second degré,
- Etre complémentaire et partenaire des acteurs du territoire œuvrant en faveur de la réussite scolaire et éducative de tous,
- Associer et soutenir les parents dans leur rôle éducatif afin de les renforcer et les rassurer dans leurs compétences,
- Elargir les centres d'intérêts, les acquis et les compétences des enfants pour leur permettre d'agir en autonomie par des actions simples et valorisantes.

Ces deux dispositifs sont éligibles au contrat local d'accompagnement à la scolarité. A ce titre, les conventions d'objectifs et de financement présentées par la Caisse d'Allocation Familiale du Val de Marne prévoient un financement à hauteur de 7327.12 € pour l'action CLAS « Coup de pouce », et de 4882.75 € pour l'action CLAS ville en direction des collégiens.

Les conventions d'objectifs et de financement sont conclues pour l'année scolaire 2016/2017 du 1er septembre 2016 au 30 juin 2017.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir approuver ces conventions d'objectifs et de financement « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » et d'autoriser le Maire à les signer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame Zohra SOUGMI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les conventions d'objectifs et de financements ci-annexées,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec deux ne prenant pas part au vote (Mme KHABBAZ, M.AUBAGUE),
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 D'approuver les conventions d'objectifs et de financement « contrat local d'accompagnement à la scolarité » N° 201500480 et 201500478 avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne.

Article 2 D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-annexées.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE 94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-106

CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE TICKETS LOISIRS

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE TICKETS LOISIRS

Monsieur VOT expose au conseil,

Le Conseil Régional d'Ile-de-France souhaite mener sur ses îles de loisirs une politique volontariste de développement de l'accès au sport, aux loisirs et aux vacances pour les 11-17 ans (entre autre) sur la période du 1er juin 2017 au 1er mars 2018.

Pour cela, la région met à disposition des organismes bénéficiaires jusqu'à 120 tickets loisirs d'une valeur unitaire de 6 €. Ces tickets loisirs peuvent être utilisés sur les îles de loisirs de la Région Ile-de-France et permettent de financer :

- L'accès à la base de loisirs (aire de baignade) ainsi qu'une activité sportive encadrée suivant les conditions exposées dans la convention.
- Les dépenses d'hébergement, de restauration, de location de salle et d'activités sportives réalisées sur les iles de loisirs dans le cadre de l'organisation de séjour « sport-langues » suivant les conditions exposées dans la convention.

En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à utiliser les tickets loisirs suivant les conditions exposées dans la convention, et à transmettre un bilan quantitatif et qualitatif de leur utilisation.

Ce dispositif vise à :

- Favoriser la cohésion sociale,
- Renforcer le lien entre les acteurs du sport et ces propriétés régionales,
- Favoriser le développement des pratiques sportives et de loisirs,
- Encourager la pratique sportive féminine et celle des personnes en situation de handicap,
- Promouvoir les îles de loisirs et notamment les activités et offres de séjours qui y sont proposées,

L'accueil de loisirs espace jeunesse est éligible au dispositif « nouvelle stratégie régionale pour l'accès des franciliennes et franciliens aux loisirs et aux vacances » dans lequel s'inscrit l'action ticket loisirs. La convention présentée par la Région Ile-de-France prévoit une dotation de 120 tickets loisirs pour l'espace jeunesse. Aussi, je vous demande de bien vouloir approuver cette convention entre la Région Ile-de-France et la ville du Kremlin-Bicêtre, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier VOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec deux ne prenant pas part au vote (Mme KHABBAZ, M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la convention entre la région Ile-de-France et la ville du Kremlin-Bicêtre bénéficiaire de tickets loisirs.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-107

RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL DE CATEGORIE A AU POSTE DE CHARGE DE MISSION RUBAN VERT

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL DE CATEGORIE A AU POSTE DE CHARGE DE MISSION RUBAN VERT

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

La ville du Kremlin-Bicêtre est engagée dans des projets d'aménagement urbain pour répondre aux nouveaux enjeux territoriaux, dans le cadre d'un projet de ville concerté en cours de définition. Un des projets, le Ruban vert, consiste en la réalisation d'une trame verte et bleue qui parcourt la ville du nord au sud, se traduisant par divers aménagements d'espaces paysagers.

Une équipe projets composée de deux personnes, intégrée au service Urbanisme, au sein de la direction de l'Aménagement et du Patrimoine, a ainsi été mise en place.

L'équipe projet a vocation à planifier et mettre en œuvre les opérations d'aménagement définies dans le cadre du PLU révisé approuvé en décembre 2015 qui participent de la cohérence du projet d'ensemble.

Dans cette équipe projet, la chargée d'études urbaines opérationnelles est en poste ; il convient de procéder au recrutement du (de la) chargé(e) de mission pour la mise en œuvre du projet Ruban vert.

Pour effectuer ce recrutement, la ville a donc procédé à une publication de vacance de poste auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

Aucune candidature ne revêt le profil d'agent titulaire ou stagiaire de la Fonction Publique Territoriale.

C'est pourquoi, je vous propose donc de recruter sur ce poste un agent contractuel de catégorie A relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée de 3 ans.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et susvisée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-310 du 9 mars 2017 modifiant le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Vu la déclaration de vacance de poste enregistrée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne,

Considérant qu'il n'existe aucune candidature de fonctionnaire titulaire ou stagiaire enregistrée au sein de nos services susceptible d'exercer cette fonction,

Considérant que la nature des fonctions et la spécificité du poste le justifient,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),
Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 3 contre (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M.HASSANI),

_____ DECIDE--_____

Article 1 De recruter un agent contractuel de catégorie A relevant de la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, en vue d'exercer les fonctions de chargé de mission ruban vert, pour une durée de 3 ans.

Article 2 De rémunérer cet agent au 6ème échelon du grade des ingénieurs territoriaux (indice brut 633, indice majoré 530). Par ailleurs, il bénéficiera des augmentations générales de traitement des fonctionnaires ainsi que du régime indemnitaire applicable aux ingénieurs. L'agent cotisera au régime de l'IRCANTEC.

Article 3 D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat par lequel l'agent est engagé ainsi que tout avenant s'y rapportant.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN BICETRE
94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-108

RESSOURCES HUMAINES – RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE MUTUALISATION D'UNE ASSISTANTE SOCIALE ET D'UNE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL POUR LE PERSONNEL AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RESSOURCES HUMAINES – RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE MUTUALISATION D'UNE ASSISTANTE SOCIALE ET D'UNE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL POUR LE PERSONNEL AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

En 2008, la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre a mis à disposition des villes membres de l'agglomération un service d'assistance sociale à destination du personnel des villes, qui comprend une assistante sociale et une psychologue du travail.

Il appartenait à chaque collectivité d'adhérer à ce service, la ville du Kremlin-Bicêtre a souhaité dès le 1er janvier 2009 s'inscrire dans cette démarche de mutualisation des moyens.

Ces deux professionnelles sont devenues des acteurs essentiels dans l'accompagnement des agents, en tant qu'appui auprès des directions et des ressources humaines et participent à des instances de travail internes.

Pour rappel, l'assistante sociale assure les fonctions suivantes :

- accueil, information et accompagnement des agents et de leurs familles pour toutes difficultés en matières sociale, économique, psychologique où de santé les concernant ;
- constitution de dossiers à caractère social et intervention auprès des organismes concernés ;
- participation active aux groupes de travail internes (agents en congés de maladie, d'accident du travail, reclassement) en partenariat avec les autres professionnels concernés (médecine de prévention, psychologue du travail, chargé de mission en hygiène et sécurité);
- assister les DRH en matière de suivi et d'accompagnement d'agents ;
- établir un bilan annuel d'activité.

Afin de garantir les moyens d'exercice de la mission, la répartition de son temps de travail est établie de la manière suivante :

- 50% du temps est consacré à l'accueil physique dans la collectivité ou au domicile des agents
- 30% du temps est consacré aux missions administratives
- 20% du temps est consacré aux missions de conseils et réunions.

La collectivité a choisi 2 demi-journées d'intervention hebdomadaires pour l'année civile. La ½ journée d'intervention est facturée à la collectivité selon la délibération prise par la communauté d'agglomération à 110 € TTC.

La psychologue du travail, quant à elle, assure les fonctions suivantes :

- d'intervenir en tant que conseil sur tous les aspects organisationnels du travail : élaboration de diagnostics, proposition de changement et appui au changement, mise en adéquation entre les compétences individuelles, les missions et les profils de poste , et les aspects qualitatifs du travail (motivation, nouveaux modes de travail...);
- de jouer un rôle de prévention, de conseil et de médiateur dans tous les conflits ou situations de blocages dans les services ;
- de participer aux groupes de travail internes de prévention sur les questions en matière d'accidents du travail, de reclassements, de pathologies professionnelles en partenariat avec les autres professionnels concernés (médecine de prévention, assistante sociale, chargé de mission en hygiène et sécurité) ;
- de participer aux projets de la collectivité en matière d'évolution individuelle ou collective : plan de formation, GPEEC, bilan de compétences, définition des profils de poste....

Afin de garantir les moyens d'exercice de la mission, la répartition de son temps de travail est établie de la manière suivante :

- 50% du temps est consacré à l'accueil physique dans la collectivité
- 50% du temps est consacré aux missions administratives et de conseil.

La collectivité a choisi une demi-journée d'intervention hebdomadaire plus deux demi-journées d'intervention mensuelle pour l'année civile. La ½ journée d'intervention est facturée à la collectivité selon la délibération prise par la communauté d'agglomération à 120 € TTC.

L'analyse des besoins propres à l'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre, actuellement en cours, fait apparaître un accroissement nécessaire de la quotité de temps des services de ces personnels médico-sociaux dédiés à l'ensemble des agents du territoire.

Un travail en commun avec les villes membres actuellement concernées par cette mutualisation est entamé. Aussi, ces conventions d'adhésion sont conclues pour une période allant du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le renouvellement des conventions de mutualisation d'une assistante sociale et d'une psychologue pour le personnel avec l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre et autoriser le Maire à signer les conventions de renouvellement.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales et notamment son article 166 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la délibération de l'ex Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre du 15 décembre 2008 portant approbation de la mutualisation du service d'assistante sociale au sein des villes de l'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008 approuvant des conventions type d'adhésion pour le service d'assistance sociale pour le personnel avec la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre,

Vu les délibérations de l'ex Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre du 29 septembre 2014 portant renouvellement de la mutualisation d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail au sein des villes de l'agglomération ;

Vu les conventions d'adhésion pour le service d'assistance sociale du 16 avril 2015;

Vu les conventions d'adhésion pour le service de psychologue du travail du 16 avril 2015;

Vu la délibération de l'ex Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre du 9 novembre 2015 fixant les taux de remboursement des vacations pour le service d'assistance sociale et de psychologue du travail ;

Vu la délibération du 19 décembre 2017 portant renouvellement des conventions de mutualisation des assistantes sociales et de la psychologue du travail entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et les villes de Fresnes, du Kremlin- Bicêtre et de Villejuif (communes membres de l'ex Communauté d'agglomération du Val de Bièvre),

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 D'autoriser le renouvellement des conventions de mutualisation d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail pour le personnel avec l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre pour une durée de 6 mois à compter du 01/01/2018

Article 2 D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mutualisation.

Article 3 D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de la ville.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE 94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-109

AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE D'UNE LAVEUSE EUROVOIRIE « 4000 »

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE D'UNE LAVEUSE EUROVOIRIE « 4000 »

Monsieur PIARD expose au conseil,

La ville renouvelle sa flotte dédiée à la propreté de l'espace public en investissant dans de nouveaux équipements qui permettront d'améliorer la performance du service. Concomitamment à ces nouveaux investissements, la ville sort de son inventaire les véhicules vétustes.

La laveuse Eurovoirie 4000 a été mise en circulation au mois de mai 1999 et n'est plus utilisée du fait de sa vétusté.

Par la présente délibération, il est demandé de bien vouloir autoriser la destruction de ce véhicule et de procéder à sa sortie de l'inventaire de la ville.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 D'autoriser la destruction de la laveuse Eurovoirie « 4000 ».

Article 2 De sortir ce véhicule de l'inventaire de la ville à l'issue de sa destruction.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICÊTRE 94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-110

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIFUREP 2016 (SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE)

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIFUREP 2016 (SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE)

Madame POISAT expose au conseil,

Conformément à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, dont la ville du Kremlin-Bicêtre fait partie, fait l'objet d'une communication en conseil municipal.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité pour l'exercice 2016.
Le rapport met en évidence les points suivants :

Les temps forts de l'année 2016

- ✓ Des nouvelles adhésions en 2016 avec les communes de Bry-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Garches, Saint-Cloud et Saint–Ouen l'Aumône et de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris ; une convention de coopération a été conclue avec le Syndicat d'équipement et d'aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA).

- ✓ Organisation du 9ème colloque rassemblant près de 95 personnes sur le thème «l'évolution des pratiques funéraires et des modes de gestion dans les cimetières de la métropole de Paris » avec les représentants du syndicat, les services état-civil et les représentants d'OGF.

- ✓ Rassemblement d'une centaine de personne lors des cérémonies des temps de mémoire, courant novembre dans les cinq crématoriums.

- ✓ Contrôle du plan d'action pour la construction ou la rénovation et l'exploitation des crématoriums du Mont Valérien, Clamart, Arcueil et de Montfermeil. 7 actions sur 16 étaient en cours et aucun risque élevé n'avait été identifié. Un délai supplémentaire a été accordé pour la mise en œuvre de toutes les actions jusqu'au 1er juillet 2017.

- ✓ Adhésion du SIFUREP au Forum Métropolitain du Grand Paris. Assurer le dialogue et l'échange entre les collectivités sur les enjeux et les questions métropolitains pour permettre l'adhésion des « grands » syndicats de services urbains d'Île-de-France.

- ✓ Association avec la Préfecture de Police à la révision de son plan ORSEC concernant la gestion des décès massifs.

L'actualité du secteur funéraire

Le CREDOC organise tous les deux ans une enquête « les Français et le deuil », afin de connaître la durée du deuil, le nombre de personnes endeuillées, ses conséquences individuelles et sociales. Elle permet d'aider les pouvoirs publics et les professionnels du secteur à mieux comprendre le deuil et à davantage le prendre en compte dans les enjeux citoyens et politiques. En 2016, elle s'est portée sur un échantillon de 3 000 personnes.

Il a été constaté que depuis quelques dizaines d'années, la relation à la mort évolue avec 36 % de crémation en 2016 et une baisse de la pratique religieuse. Mais les questions qui ont été abordées, concernaient les étapes qui caractérisent le vécu du deuil, les circonstances des deuils difficiles, quels sont les soutiens importants.

Valoriser et mieux gérer les cimetières

1 – La compétence cimetière, un libre choix.

Les collectivités peuvent dorénavant transférer au SIFUREP la création, l'agrandissement et la gestion de leur cimetière. Le SIFUREP se substitue à la collectivité pour la gestion de l'équipement, les investissements moyennant une contribution financière.

Cette compétence « cimetière » est calculée en fonction de quatre critères :

- l'administration du cimetière et la gestion des concessions funéraires, en fonction de la surface totale du cimetière ;
- l'entretien du patrimoine bâti en fonction de la surface du bâti par M² de SHON
- l'entretien des espaces verts en fonction des espaces verts en M²
- l'entretien de la voirie, allées espaces publics en fonction de la surface de voirie par M²

Un exemple de partenariat, le cimetière des Joncherolles.

Depuis 2010, le syndicat assure l'administration, les ressources humaines et la gestion financière et les travaux de rénovation du cimetière et de ses équipements.

2 – La centrale d'achat : simplifier la gestion des cimetières et maîtriser les budgets.

Le SIFUREP accompagne les collectivités dans l'évolution des nouvelles obligations légales, des rites funéraires, des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux de la gestion des cimetières en créant une centrale d'achat. Elle a l'objectif de simplifier l'organisation des cimetières et maîtriser les coûts grâce à une mutualisation des achats.

Cette adhésion permet d'accompagner les adhérents dans la réflexion, de bénéficier de l'expertise technique, juridique et des marchés « grands comptes » adaptés aux besoins de toutes les collectivités.

L'adhésion se fait grâce à une délibération et à la signature d'une convention d'adhésion. A ce jour, 40 communes sont adhérentes.

7 marchés sont en cours d'exécution :

- Reprises administratives de sépultures,
- Elaboration d'un plan de reprises de sépultures,
- Aménagement des cimetières,
- Nettoyage et entretien des cimetières,
- Restauration du patrimoine funéraire,
- Reprise et mise en œuvre d'un logiciel de gestion de cimetières,
- Assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information.

Contrat de délégation pour le service extérieur des pompes funèbres

Le SIFUREP contrôle la qualité des services et négocie les tarifs pour garantir aux familles une totale transparence et un service public funéraire de qualité. Il assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, à savoir, la continuité du service funéraire et l'égalité de traitement pour tous les administrés.

L'évolution de l'activité

Le périmètre géographique de l'activité Pompes Funèbres s'étend grâce aux adhésions successives de nouvelles collectivités.
OGF a procédé à 4339 obsèques ce qui représente une augmentation de 4,7 % par rapport à 2015.
En 2016, l'activité s'est inscrite dans un contexte de baisse de la mortalité en France, à savoir, 7 000 personnes décédées en moins qu'en 2015.

- ✓ Les services avec le tarif général SIFUREP représentent 3273 obsèques.
- ✓ Diminution des services contractuels par rapport aux nombres d'obsèques : 832 en 2016 contre 1099 en 2015
- ✓ Diminution des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes : 234 convois. Le Val-de-Marne en totalise 48 convois.
- ✓ Nombre d'obsèques de jeunes enfants : 217 enfants de moins d'1 an = - 10.7 %
21 enfants de 1 an à 16 ans = + 2.1 %
- ✓ Le taux de crémation en Ile-de-France (29.6 %) reste toujours inférieur au taux national (36.2 %).

Les enquêtes de satisfaction

Le délégataire réalise des enquêtes de satisfaction au travers de questionnaires envoyées aux familles qui permet de suivre l'indice de qualité. Les six secteurs de l'Ile de France ont tous vu leur indice progresser en 2016.

OGF Île-de-France certifié par l'organisme SGS

La démarche qualité continue son évolution avec un référentiel de certifications de service. OGF poursuit son partenariat avec l'organisme SGS par la mise en place de visites mystères dans les agences et lors des cérémonies. En 2016, 49 agences ont été visitées. Des situations de non-conformité ayant été relevées, le SIFUREP a poursuivi ses contrôles. La dernière vague d'enquêtes a eu lieu début 2017.

Bilan comptable – Année 2016

Les recettes :	850 573 €	Les dépenses :	796 578 €

Les recettes de fonctionnement sont constituée des frais de contrôle versés par les délégataires, au titre des contrats de délégation de service public, de la cotisation des communes adhérentes et des remboursements de personnel mis à disposition au bénéfice du syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Pour la section d'investissement, les recettes sont constituées par les amortissements, l'excédent de l'exercice précédent et le fonds de compensation pour la TVA.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

- ✓ charges générales 347 308 €
- ✓ charges de personnel 336 259 €
- ✓ charges de gestion courante 113 011 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à 74 831 €.

Le syndicat ne cesse d'augmenter son nombre d'adhérents. Il représente 101 communes en 2016 ce qui représente plus de 4 millions d'habitants et le seuil est déjà dépassé au 1er semestre 2017.

L'attractivité du syndicat rassemble toutes ces communes car elles peuvent accéder à un contrat de délégation de service extérieur qui assure la prise en charge des indigents, bénéficier de l'accompagnement et des conseils du syndicat pour la réglementation, partager des réflexions prospectives sur les enjeux du funéraire, bénéficier d'une centrale d'achat, et pouvoir déléguer la gestion du cimetière communal. Pour les familles, c'est un accès à un service public de qualité aux couts maîtrisés.

Le syndicat a repris en gestion un crématorium, celui de Montfermeil. D'importants travaux de rénovation sont toujours en cours et s'achèveront en 2018.

Pour le syndicat, veiller à la qualité des services offerts et à leur prix est un souci constant.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame Carole POISAT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39,

Vu le rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2016,

Vu le compte administratif arrêté par le SIFUREP pour l'année 2016,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 17 novembre 2017,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec deux ne prenant pas part au vote (Mme KHABBAZ, M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique De prendre acte du bilan d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2016.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-111

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) POUR 2016

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) POUR 2016

Monsieur CHAPPELLIER expose au conseil,

Le SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France) transmet aux communes adhérentes un rapport annuel retraçant son activité pour l'année passée.

Ce syndicat exerce deux compétences : l'une pour le gaz, l'autre pour l'électricité. La commune du Kremlin-Bicêtre n'est adhérente que pour le gaz, la compétence électricité étant dévolue au SIPPEREC.

En 2016, il est autorité organisatrice de la distribution du gaz pour le compte de 185 communes (soit 1 194 436 clients) couvrant un réseau de 9 429 km pour une consommation totale de 29 526,8 GWH.
S'agissant de la commune du Kremlin-Bicêtre, le nombre de clients est de 5 203 et la longueur du réseau est de 24,9 Km.

Le nombre de clients a baissé (0,5 %, soit 6 597 clients en moins) par rapport à 2015 cependant la consommation a augmenté de 8 %.
De la même façon, s'agissant de la commune du Kremlin-Bicêtre, le nombre de clients a baissé (5218 clients en 2015) et la consommation totale est passée de 100,8 GWh en 2015 à 106,6 GWh en 2016.

Depuis le 1er janvier 2015, le SIGEIF et le SIPPEREC proposent un dispositif commun de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE), auquel la ville du Kremlin-Bicêtre participe, aux côtés de 178 autres bénéficiaires. Ce dispositif permet de valoriser financièrement les investissements éligibles en matière d'amélioration de la performance énergétique de nos équipements.

Sur l'ensemble des années 2015 et 2016, 4 354 242 kWhcumac ont ainsi été déposés pour le compte du Kremlin-Bicêtre auprès du pôle national des CEE, sur un volume total de 384 840 630 kWhcumac déposés pour l'ensemble des bénéficiaires du dispositif commun SIGEIF –SIPPEREC.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'activités 2016 *(consultable en ligne : http://www.sigeif.fr/index.php?menu=106)*.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bernard CHAPPELLIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité du Syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2016,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 17 novembre 2017,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec un ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : De prendre acte du rapport d'activité du SIGEIF pour l'année 2016.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-112

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) RELATIF A L'ANNEE 2016

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) RELATIF A L'ANNEE 2016

Madame LATEB expose au conseil,

Le SIPPEREC accompagne, conseille et assiste les collectivités qui y adhèrent dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en matière d'énergies et de communications.

Il regroupe, en 2016, 113 collectivités adhérentes en Ile-de-France (110 en 2015).

La Ville du Kremlin-Bicêtre est adhérente quant à elle aux compétences Electricité et communications.

1. La compétence Electricité

Le SIPPEREC est autorité concédante pour le service public local de la distribution et de la fourniture d'électricité pour le compte de 83 communes (82 en 2015).

1.1 Le service public de la distribution d'électricité

Le SIPPEREC contrôle le service public local de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par ENEDIS.

2016 a été marqué par la signature d'un avenant au contrat de concession de la distribution et de la fourniture d'électricité avec ENEDIS et EDF. Le contrat est prolongé de 10 ans, jusqu'en 2029.
Ce contrat fixe plusieurs ambitions :
- la fin de l'enfouissement des réseaux aériens
- la rénovation de colonnes montantes sous maîtrise d'ouvrage du syndicat
- la possibilité d'apporter aux collectivités adhérentes des financements pour leurs opérations en faveur de la transition énergétique.

Le réseau de distribution en chiffres :
- 1,83 millions d'usagers
- 16 060 km de réseaux électriques

On constate en 2016 une stabilisation de la qualité du service public de distribution : le temps de coupure a été de 35 minutes, comme en 2015.

Les investissements s'élèvent à 133,7 millions d'euros, soit une augmentation de 3% en 2016.

Enfouissement des réseaux : 51 communes ont engagé un programme pluriannuel pour enfouir leur réseau aérien en totalité. Ces travaux sont intégralement financés par le SIPPEREC et ENEDIS.

1.2 La fourniture d'électricité

En 2016, la baisse du nombre d'usagers aux tarifs réglementés de vente de la concession se confirme avec 1,46 millions de clients.

Les tarifs sociaux et la précarité énergétique sur le territoire de la concession :169 590 foyers bénéficient en 2016 du tarif de première nécessité soit une hausse de 11,6 %.
Le nombre de bénéficiaires continuent de progresser mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes.
2016 est marquée par une nouvelle baisse du nombre de coupures (-9,9%) liée à la mise en œuvre par EDF d'une nouvelle politique de recours aux réductions de puissance en cas d'impayés.

1.3 Les autres services proposés par le SIPPEREC en lien avec la compétence Electricité

Conseil et accompagnement des collectivités et aménageurs pour maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique de nouveaux bâtiments

Le SIPPEREC propose aux communes compétentes en matière d'urbanisme un conseil et un accompagnement pour examiner les propositions financières et techniques et les devis adressés par ERDF pour le raccordement de bâtiments au réseau public de distribution électrique.

Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie
Le SIPPEREC fédère un groupement de commandes pour l'électricité et maîtrise de l'énergie rassemblant 472 communes et établissements publics d'Ile-de-France, soit 45 000 points de livraison représentant 2,2 TWh de consommation annuelle.
Le groupement propose à ses adhérents un outil de suivi et d'analyse des consommations et coûts d'énergie, ainsi que des marchés permettant de développer la performance du patrimoine bâti.

La valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)
Le SIPPEREC, en partenariat avec le SIGEIF, propose aux collectivités de se regrouper pour fédérer leurs travaux d'économie d'énergie (CEE). 179 communes et offices publics d'habitat ont confié la collecte et la valorisation de leurs CEE au SIPPEREC.

2 Communications

Avec les réseaux d'initiative publique, le SIPPEREC a initié un aménagement progressif de son territoire pour permettre l'accès de tous - citoyens, établissements publics, entreprises - au très haut débit.

Le SIPPEREC gère 17 délégations de service public de réseaux constitués en tout ou partie de fibre optique, représentant environ 610 000 foyers.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ghania LATEB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2016,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 17 novembre 2017,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec un ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),
Après en avoir délibéré

DECIDE

Article unique : De prendre acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2016.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-113

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE EN CHARGE DES MARCHES FORAINS, LA SOCIETE SOMAREP - RAPPORT ANNUEL 2016

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE EN CHARGE DES MARCHES FORAINS, LA SOCIETE SOMAREP - RAPPORT ANNUEL 2016

Monsieur GIRIER expose au conseil,

Le Conseil municipal a approuvé, le 9 janvier 2013, le contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la ville avec la société SOMAREP, 3, rue Bassano – 75116 PARIS, sous forme d'un contrat d'affermage, pour une durée de sept ans, du 1er février 2013 au 31 janvier 2020.

Comme la loi le prévoit, le délégataire, la société SOMAREP, doit transmettre avant le 30 juin suivant chaque année d'exploitation, son rapport d'activité. Ce rapport d'activité a été transmis le 12 juin 2017 et fait état de plusieurs éléments dont :

- Une présentation de la délégation de service public
- Un compte rendu financier
- Une analyse de la qualité de service

- **Présentation de la délégation de service public :**

Le délégataire fait état du maintien d'un bon niveau de fréquentation malgré une volatilité des commerçants et une pénurie de commerçants liée à la forte concurrence entre les marchés.

Le rapport souligne le rôle du délégataire, qui sensibilise les commerçants à l'évolution des marchés et à la nécessité d'avoir un positionnement différenciant.

Le rapport met en avant le travail effectué en collaboration avec la Ville pour permettre une bonne gestion du marché. Le délégataire constate certaines infractions (remballage tardif, malpropreté des emplacements, troubles à l'ordre public, déballage hors périmètre, vente de produits non autorisés, non fermeture des bornes, retard de paiement des droits de place et absence du titulaire).

Le rapport dresse la liste des quatre animations thématiques réalisées sur le marché en 2016 :

- samedi 16 avril : vide-grenier
- samedi 21 mai : marché arts et fleurs
- samedi 17 septembre : vide grenier
- samedi 5 novembre : marché des terroirs

Le rapport rappelle la tenue d'un marché thématique régulier, le marché des collectionneurs, qui a lieu tous les mardis, place Jean-Baptiste Clément.

Une liste des sept animations organisées sur le marché est présentée dans le rapport :
- dimanche 17 janvier, galette des rois
- dimanche 27 mars, animation Pâques
- dimanche 28 mai, animation fête des mères
- dimanche 12 juin, animation coupe d'Europe de football
- dimanche 18 septembre, animations rentrée
- dimanche 16 octobre, animation semaine du goût

- dimanche 18 décembre, animation Noel

La SOMAREP monte et démonte le matériel ; quatre monteurs sont affectés sur le site. Le montage débute à 4h le dimanche et à 4h30 le mardi et jeudi. Le démontage s'effectue à 20h le dimanche et à 15h le mardi et jeudi.

Le nettoyage du marché s'effectue par une société sous-traitée par la SOMAREP, quatre personnes intervenant sur le site.

Le personnel affecté sur le site est constitué de deux placiers, cinq monteurs, un agent "pick-tout" et deux chauffeurs. La masse salariale a représenté, en 2016, 85 108 €, charges sociales incluses.

- **Compte rendu financier**

Les recettes, toutes taxes comprises, du marché pour l'année 2016 s'élèvent à la somme totale de 328 220,78 € répartis ainsi :

- 177 707,27 € pour les commerçants abonnés
- 150 513,51 € pour les commerçants volants

En 2016, la SOMAREP a versé à la ville du Kremlin-Bicêtre la somme de 57 200 € au titre de la redevance.

Une participation publicitaire est perçue par la SOMAREP auprès de l'ensemble des commerçants du marché pour le financement des animations. Au titre de l'année 2016, cette participation publicitaire s'élève à 42 042,10 €.

Les frais de nettoyage pour l'année 2016 s'élèvent à 49 800 €.

Les sommes collectées auprès des commerçants, au titre des déchets du marché, et reversées intégralement à la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre, s'élèvent à : 70 510,41 €.

Le rapport établit un comparatif entre 2015 et 2016 : les recettes sont en hausse par rapport à 2015. Les dépenses sont en baisse. Les postes tels que les salaires, le carburant, location matériel leasing camions, agios et la variation provision ont baissés.
Le compte d'exploitation fait apparaître un résultat de - 8351€.

- **Analyse de la qualité de service**

Le marché compte en moyenne 38 commerçants abonnés répartis de la manière suivante :

- 18 abonnés alimentaires
- 20 abonnés manufacturés

Les secteurs d'activités les plus représentés sont les fruits et légumes et les vêtements pour femmes.

Les commerçants volants sont représentés de la manière suivante :

- Cinq commerçants le mardi
- Une vingtaine le jeudi
- Une trentaine le dimanche

Le jeudi, les secteurs les plus représentés sont les vêtements pour femmes et les chaussures.
Le dimanche, les secteurs d'activités les plus représentés sont les vêtements pour femmes, les chaussures et la maroquinerie.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent GIRIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité de la SOMAREP pour l'année 2016,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 17 novembre 2017,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec un ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),
Après en avoir délibéré

_____ **DECIDE** _____

Article unique : De prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2016 de la société SOMAREP.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE
94270

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 21 décembre 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-114

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 24
Représentés..... 11
Absent..... 0

Le 21 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 8 décembre 2017.

Membres présents :
M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M.ROUSSEL
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. WEBER-GUILLOUET par M.REISSER
M. AUBAGUE par Mme CHIBOUB
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ
Mme BOUCHER par Mme LATEB

Secrétaire de séance : Mme MATHONNAT

OBJET MIS EN DELIBERATION :

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

Monsieur TRAORE expose au conseil,

L'année 2016 a été une année charnière entre la fin de la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de son stationnement payant sur voirie confiée depuis le 15 décembre 2009 à la société Q-Park – Européenne de stationnement SNC, d'une durée de 6 ans à compter du 15 décembre 2009 et prolongée de 3 mois, par avenant, et le début d'une nouvelle DSP prenant effet au 16 mars 2016, comprenant notamment une extension du périmètre du stationnement payant.

Par délibération du Conseil Municipal, en date du 28 janvier 2016, la municipalité a renouvelé sa confiance à Q-Park France, dans le cadre d'une procédure adaptée répondant aux règles des marchés publics, en lui confiant la nouvelle délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de son stationnement payant sur voirie, pour une durée de 7 ans jusqu'au 15 mars 2023.

Le présent compte rendu d'activité annuel, qui a pour objet de présenter les conditions et les résultats de l'exploitation du stationnement payant géré par le délégataire est à cheval sur deux DSP différentes et analyse donc des données prenant en compte cette spécificité.

Sur le plan technique, le rapport d'activité fait ressortir les points suivants :

Pour la période du 1er janvier au 14 mars 2016 (période de l'avenant à l'ancienne DSP) :

Le parc des horodateurs était constitué de 78 appareils solaires de type « STELIO » répartis sur les 3 zones de stationnement payant de la commune (zone : verte, orange et rouge). Malgré un vieillissement naturel de ces équipements, les interventions de maintenance, au nombre de 133 sur cette période, restent essentiellement préventives (55,64 %).

Les actions correctives (42,10 %), concernaient principalement des actions d'entretien des imprimantes, de nettoyage des horodateurs ou de remplacement des stickers d'information.

Il y a eu trois interventions mineures pour vandalisme (2,26%) sur cette période

Il est à noter que le paiement mobile "PayByPhone" n'était plus actif depuis octobre 2015, en accord avec la ville, en raison de dysfonctionnements importants dans le contrôle des droits de stationnement et d'une insatisfaction concrète des usagers.

Pour la période du 15 mars au 31 décembre 2016 :

Le périmètre du stationnement payant sur voirie a été étendu et modifié en intégrant dix-neuf nouveaux axes routiers en zone verte et en transférant certaines rues de la zone verte à la zone rouge, afin de mieux répondre au besoin de rotation des véhicules dans ces secteurs.

La zone orange n'ayant pas été modifiée, le stationnement payant sur voirie se composait donc, entre le 15 mars et le 31 décembre 2016 comme suit :

- 999 places en zone verte,
- 969 places en zone rouge
- 16 places en zone orange

Soit un total de 1 984 emplacements de stationnement payant sur la commune.

Cette nouvelle DSP a aussi été l'occasion de compléter et de rajeunir le parc d'horodateurs en déployant 28 nouveaux appareils de type « STRADA-PAL » et en installant une nouvelle interface sur les anciens horodateurs pour intégrer de nouveaux services en faveur des automobilistes.

Ce sont donc au total 106 horodateurs qui sont désormais installés sur la ville, permettant aux usagers de payer leur droit de stationnement en espèces, par carte bancaire, avec ou sans contact, ou par l'application mobile « Whoosh » de Parkéon. L'évolution du parc offre ainsi aux résidants la possibilité d'acheter les forfaits ou l'abonnement mensuel directement aux horodateurs.

La nouvelle génération d'horodateurs a également permis la suppression de l'apposition du badge annuel « résidant » sur le pare-brise, qui attestait du profil de l'usager pour un paiement du tarif préférentiel. La carte de paiement rechargeable donnée aux résidants inscrits auprès du service tranquillité urbaine a également été supprimée.

La vérification des droits des usagers au tarif préférentiel se fait désormais lors de l'inscription de la plaque minéralogique, au moment du paiement à l'horodateur, sous réserve d'une inscription préalable des conducteurs résidants auprès du service de la tranquillité urbaine, rue Danton, dans la galerie Grand Sud.

Les interventions de maintenance sur cette période, au nombre de 764, ont pour 81,15 % été réalisées à titre préventif.

Les actions correctives, 10,6 % des interventions, concernent principalement le remplacement des sélecteurs de pièces.

Il est à noter que des actes de vandalisme, ciblés sur certains secteurs concernés par l'extension du périmètres du stationnement payant, ont été constatés. Il s'agit soit de dégradations structurelles des horodateurs, soit de graffiti ou d'affichage sauvage.

Pour autant, le vandalisme cumulé sur l'année 2016 représente 10,5 % des interventions alors qu'il était en moyenne de 8% sur la durée de la DSP précédente.

Sur le plan financier, le rapport d'activité fait ressortir les éléments suivants :

Pour la période du 1er janvier au 14 mars 2016 : (période de l'avenant à l'ancienne DSP)

Le délégataire annonce que le chiffre d'affaires réalisé sur cette courte période ne permet pas une analyse explicite, en comparaison de celui de l'année 2015, comme point de référence. Cependant, une comparaison de l'exploitation sur deux mois et demi montre tout de même une légère progression du chiffre d'affaires qui s'explique par un contrôle encore plus efficace du stationnement payant par les services municipaux.

Pour la période du 15 mars au 31 décembre 2016 :

De même que pour la période précédente, le délégataire indique la complexité pour analyser l'évolution des recettes, en raison de la modification des données entre les deux DSP et notamment l'extension du périmètre du stationnement payant, la modification de la grille tarifaire et la modification de statut de certaines rues passées de la zone verte à la zone rouge.

L'ensemble des recettes qui concernait cette période, intégrant les régularisations et la redevance fixe, s'établit à 486 883 € TTC et se répartit comme suit :

- 35 % sur la zone courte durée (rouge),
- 20 % sur la zone longue durée (verte),
- 20 % pour les abonnements,
- 24 % pour les neutralisations de places,
- 1 % pour les régularisations des années antérieures.

Pour conclure, le bilan de l'année 2016 démontre une nouvelle fois des résultats positifs au regard du chiffre d'affaires prévisionnel que la société avait établit lors de ses réponses aux appels d'offres de l'ancienne et de la nouvelle DSP

Ces bons résultats contribuent une nouvelle fois à la perception pour la ville de la redevance variable, conformément à ce qui a été prévu dans chacune des DSP pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie.

Suite aux résultats enregistrés, la ville doit percevoir deux redevances variables en 2017, au titre de l'année 2016 :

- D'un montant de 26 931,92 euros, dans le cadre de l'ancienne DSP.
- D'un montant de 19 135,46 euros, dans le cadre de la nouvelle DSP.

Ce montant de redevance variable plus faible sur la période de la nouvelle DSP s'explique par l'investissement important réalisé par le délégataire, pour répondre au cahier des charges de la ville, de l'extension du périmètre du stationnement payant et les nouveaux services offerts aux utilisateurs du stationnement payant.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ibrahima TRAORE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-2 et suivants ;

Vu la loi N° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5-1 ;

Vu la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu la délibération du 28 juin 2001 décidant de déléguer la gestion du stationnement payant dans le cadre d'une délégation de service public ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2016 approuvant le contrat de concession et désignant la société « Q-Park France » comme concessionnaire de la délégation de service public du stationnement payant sur voirie pour la ville du Kremlin-Bicêtre pour une durée de 7 ans ;

Vu le rapport d'activité 2016 de la délégation de service public du stationnement payant sur voirie présenté par la société Q

Vu le budget communal ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 novembre 2017,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec un ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : De prendre acte du rapport d'activité 2016, présenté par la Société « Q-Park France» dans le cadre de sa délégation de service public du stationnement payant sur voirie.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire